



La Revue Séquentielle

n°119

17 Mars 2020

REVUE NUMERIQUE HEBDOMADAIRE DESTINEE AUX ADHERENTS FSU DES TERRITORIAUX DE L'HERAULT

La Revue Séquentielle est une sorte de revue de presse numérique non exhaustive qui aime faire les pas de côté nécessaire à la compréhension du monde qui nous entoure. De la presse traditionnelle aux éclats de voix glanés ici ou là sur la toile elle tente de restituer une complexité qui nous est souvent confisquée au profit du simple et du binaire. La pluralité des expressions et l'éclectisme des sujets abordés visent à attraper l'attention des lecteurs et contribuer à alimenter les esprits critiques face aux idées reçues.

Bien entendu le contenu idéologique n'engage pas la FSU territoriale mais bien les auteurs des articles.

LE DESSIN

DESSINS CONFINÉS #1
**ILS SONT REVENUS,
 LES GLORIEUX TEMPS
 DE LA GUERRE!**



La phrase

« Dans la nature
 l'homme est l'animal le
 plus démuni : seule
 l'organisation sociale
 lui permet de survivre »

Attribué à David Hume



Épidémie, nuage radioactif et distanciation sociale

Science étonnante - 12 Mars 2020

« Le but de ce billet (un peu inhabituel) est d'illustrer de façon simple l'incroyable efficacité potentielle des mesures de distanciation sociale (limiter les rencontres, hygiène, télétravail, fermeture des écoles...) lorsque l'on est face à une épidémie qui vire à la pandémie.

Une épidémie est une réaction en chaîne, et cela change tout sur l'impact potentiel de mesures de ce type, par rapport à d'autres sources de danger. Pour bien le comprendre, imaginons une autre situation : supposons que l'on ne soit pas face à une épidémie, mais à un danger d'un autre type, disons un nuage radioactif (ou chimique). Du fait de la présence du nuage, imaginons qu'il devienne risqué de sortir, que cela puisse nous rendre malade, voire à terme nous tuer. (Et supposons qu'enfermés chez soi on ne craigne rien).

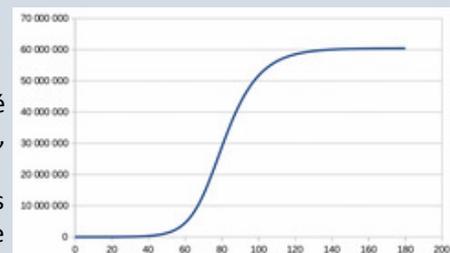
Le gouvernement décide de prendre des mesures pour confiner les gens chez eux : fermer certaines écoles, encourager le télétravail, inviter les gens à reporter leurs déplacements, les réunions etc. Dans ce cas, on peut légitimement imaginer que les vies sauvées seront proportionnées à l'intensité des efforts :

Si 10% des gens restent chez eux, on évitera 10% des morts;

Si 50% des gens restent chez eux, on évitera 50% des morts;

Si 95% des gens restent chez eux, on évitera 95% des morts.

L'effet est linéaire... » Lire la suite en cliquant sur le lien suivant : <https://sciencetonnante.wordpress.com/2020/03/12/epidemie-nuage-radioactif-et-distanciation-sociale/?fbclid=IwAR0aeTx1bcl3l4v408wCuEHKH916Fl1md4-8UuobPtrEKlxNvVkjUKYfyU>



Coronavirus – France – 27 éditeurs d'éducation mettent gratuitement en ligne les livres numériques

Idboox.com – 13 Mars 2020

L'association des Editeurs d'Education a annoncé mettre à disposition des élèves leurs manuels scolaires numériques. Cela concerne tous les élèves concernés par le confinement lié au Coronavirus, à savoir la France entière à partir de lundi. Dans un communiqué, l'association des Editeurs d'Education déclare : « Cette mesure exceptionnelle s'inscrit dans le contexte sanitaire du virus COVID-19 que nous connaissons actuellement. » Une continuité pédagogique. Cette décision fait suite à la fermeture de certaines écoles et universités. L'objectif est de répondre positivement à

la demande du ministère de l'Education nationale, afin d'assurer la continuité pédagogique pendant l'épidémie du Covid-19. Chaque éditeur informera sur son site et/ou ses réseaux sociaux des modalités pratiques de mise en œuvre de cette décision collective, précise l'association. Lire la suite en cliquant sur le lien ou en copiant cette adresse dans la barre de recherche de votre navigateur : https://www.idboox.com/infos-ebooks/coronavirus-france-27-editeurs-deduction-mettent-gratuitement-en-ligne-les-livres-numeriques/?fbclid=IwAR0hOdk75X1qw_s67QbZ2g7j-prTQsz0AfGGY91Z54T--JEshcoccx9LH3g

Comment occuper ses enfants à la maison grâce aux contenus géniaux que l'on peut trouver sur le Net ?

Kness.fr – 16 Mars 2020

« À cause du Coronavirus, les écoles sont fermées jusqu'à nouvel ordre. Ainsi, nous allons – parents et familles – devoir occuper les enfants à la maison ! C'est aussi l'occasion d'occuper mes enfants à la maison avec des choses top. Comme tout ce que des créateurs de contenus géniaux mettent à disposition ! Créons ensemble la liste ultime des contenus intelligents trouvés sur l'Internet pour occuper nos enfants à la maison... » Lire la suite en cliquant sur le lien ou en copiant cette adresse dans la barre de



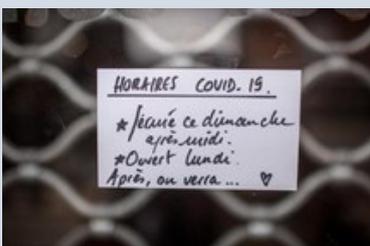
recherche de votre navigateur : <https://www.kness.fr/illustration-enfants/>

Les caissières, largement exposées au coronavirus, oubliées de la « guerre » annoncée par Macron

Bastamag.fr – 17 Mars 2020

« Au contact de centaines de personnes chaque jour, et pas toujours protégés, les salariés de la distribution alimentaire s'inquiètent de leurs conditions de travail trop souvent « indigentes » face aux dangers de propagation et de contamination du Covid-19. Elles ne portent bien souvent pas de masques, croisent des centaines de personnes chaque jour, manipulent des produits saisis par des centaines de clients, encaissent des pièces de monnaie qui ont été touchées des milliers de fois, sans avoir le temps de se laver les mains régulièrement : les 700 000 caissières et caissiers de la grande et petite distribution – dans leur grande majorité des femmes – sont en première ligne face au coronavirus. Et elles se sentent bien seules. Pourtant, une grande partie de l'approvisionnement alimentaire de la population confinée dépend d'elles... » Lire la suite en cliquant sur le lien ou en copiant cette adresse dans la barre de recherche de votre navigateur :

<https://www.bastamag.net/Coronavirus-covid19-supermarches-caissieres-masques-gel-courses-Auchan-Carrefour-Leclerc-SuperU-Monoprix>



Menace sanitaire grave - épidémie *Situation de l'agent public au regard des mesures d'isolement*

Note à l'attention des collectivités territoriales et de leurs établissements publics en leur qualité d'employeur public

Résumé

- Il appartient au ministre de la santé de prendre les mesures d'urgence en cas de menace sanitaire grave, dont des mesures d'isolement.
- L'employeur territorial doit accompagner les mesures de prévention, notamment celles d'isolement, d'éviction et de maintien à domicile et placer en conséquence l'agent dans une position régulière.
- A cet effet, lorsque le télétravail est possible, l'employeur territorial doit mettre en place les mesures en facilitant l'accès. Lorsque le télétravail n'est pas envisageable, il appartient à l'autorité territoriale de placer l'agent concerné dans une situation régulière au regard de son obligation de service (octroi d'une autorisation spéciale d'absence ou, pour les agents publics éligibles à ce dispositif, congé maladie assorti des garanties prévues par le décret n° 2020-73 du 31 janvier 2020 *portant adoption de conditions adaptées pour le bénéfice des prestations en espèces pour les personnes exposées au coronavirus*).

Il appartient au ministre chargé de la santé de prendre les mesures d'urgence en cas de menace sanitaire grave

L'article L. 3131-1 du code de la santé publique confère au ministre chargé de la santé un pouvoir pour prendre des mesures d'urgence en cas de menace sanitaire grave.

Les mesures de préservation de la santé de la population peuvent comporter des mesures d'isolement, d'éviction et de maintien à domicile visant à éviter la propagation de la maladie. Ces mesures de privation de libertés fondamentales sont des mesures de police qui doivent être proportionnées au risque encouru et au regard de l'intérêt de santé publique.

Cependant, il apparaît qu'à la date du 26 février 2020, le ministre chargé de la santé a seulement édicté des **recommandations** (voir en ce sens : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>) à destination des travailleurs et étudiants ayant séjourné dans une région à risque en leur demandant de privilégier le télétravail et d'éviter les contacts proches (réunions, ascenseurs, cantine, etc.). C'est donc aujourd'hui cette population spécifique qui est la cible des mesures préventives, **sans que celles-ci ne puissent leur être imposées** (dans l'hypothèse d'un refus de leur part), tant que l'article L.3131-1 du code de la santé publique n'a pas été activé.

Par ailleurs, l'article L. 16-10-1 du code de la sécurité sociale prévoit, en cas de risque sanitaire grave et exceptionnel, la possibilité de prendre, **par décret**, des mesures visant à renforcer la prise en charge des frais de santé et à adapter les règles de versement en espèce par dérogation au droit commun de la sécurité sociale, mais cet article n'est applicable qu'au régime général (donc aux agents non titulaires de droit public et aux fonctionnaires à temps non complet dont la durée hebdomadaire de travail est inférieure à 28 heures par semaine) **et non aux fonctionnaires affiliés à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL), à savoir ceux dont la durée hebdomadaire de travail est supérieure à 28 heures par semaine**. C'est en application de cet article que le décret n°2020-73 du 31 janvier 2020 *portant adoption de conditions adaptées pour le bénéfice des prestations en espèces pour les personnes exposées au coronavirus* a été pris. Ce décret ouvre la possibilité, pour les salariés et agents publics relevant du régime général devant être mis en quarantaine suite à leur retour d'une zone à risque, et nonobstant l'absence de tout symptôme, d'être placés en situation d'arrêt de maladie avec des conditions dérogatoires au droit commun : possibilité de déroger aux conditions d'ouverture de droit et au

délai de carence. Par extension, le décret sert également à régler la situation des agents contraints de rester à leur domicile en raison de la quarantaine d'un proche (par exemple : parents devant garder leur enfant).

La responsabilité de l'autorité territoriale est d'accompagner les éventuelles mesures d'isolement, d'éviction et de maintien à domicile et de placer l'agent public dans une position régulière

L'autorité territoriale peut adapter son action selon la situation de l'agent public concerné par une mesure d'isolement, d'éviction et de maintien à domicile au regard de la possibilité pour l'agent de poursuivre ou non son activité en télétravail.

Lorsque le télétravail est possible, il appartient à l'autorité territoriale d'en faciliter l'accès. La modification en cours du décret, qui pourrait être publié en avril, permettra de déroger aux conditions de présence sur site lorsqu'une situation inhabituelle perturbe l'accès au site de travail ou le travail sur site, ce qui pourra recouvrir le cas d'une situation de pandémie. Ces dispositions peuvent être d'ores et déjà anticipées de manière à couvrir la durée de la quarantaine d'un agent ou d'un de ses proches. Dans cette situation, l'agent public exerce effectivement ses fonctions et perçoit à ce titre sa rémunération. La période donnant lieu à rémunération et au versement des cotisations, elle est prise en compte dans la constitution et la liquidation des droits à pension.

Lorsqu'il n'est pas possible d'organiser un télétravail, l'autorité territoriale est tenue de placer l'agent public dans une position régulière¹ compte tenu de l'absence de service fait. Elle dispose, à cet effet, de deux possibilités :

- **placer l'agent public en autorisation spéciale d'absence** sur le modèle de l'autorisation spéciale d'absence pour les agents publics cohabitant avec une personne « atteinte de maladie contagieuse, et qui porteurs de germes contagieux, doivent être éloignés de leurs services » prévue par l'instruction n°7 du 23 mars 1950 portant application des dispositions du statut général des fonctionnaires relatives aux congés annuels et autorisations exceptionnelles d'absence. L'instruction prévoit, de manière limitative, les cas de maladie ouvrant droit à ce type d'autorisation spéciale d'absence. Il s'agit des maladies suivantes : variole, diphtérie et Méningite cérébro-spinale. Des situations de type coronavirus COVID-19 ne sont donc pas prévues. Toutefois, cette instruction prévoit également que : « *S'il s'agissait d'une maladie exceptionnelle en France (choléra, typhus, peste, etc.), les intéressés seraient soumis aux mesures spéciales qui pourraient être prescrites en pareil cas* ».

Il est donc envisageable de prévoir une autorisation spéciale d'absence pour les agents publics concernés par les mesures définies par le ministre de la santé et les autorités sanitaires, qu'il s'agisse d'un agent lui-même en quarantaine ou cohabitant avec une personne en quarantaine. L'octroi d'une autorisation spéciale d'absence apparaît comme plus protecteur des droits de l'agent et de nature à assurer son adhésion à la mesure d'isolement, d'éviction et de maintien à domicile dès lors qu'il bénéficierait de l'intégralité de sa rémunération ainsi que du maintien de ses droits à avancement et de ses droits à pension. En revanche, les autorisations spéciales d'absence constituant une dérogation à l'obligation de service et de temps de travail, elles ne génèrent pas de jours de réduction du temps de travail, autrement dit ces jours doivent être proratisés.

- **placer l'agent public en congé de maladie sur la base d'un arrêt de travail établi par le médecin assurant le contrôle médical de la mesure d'isolement, d'éviction et de maintien à domicile.**

Pour les agents contractuels et les fonctionnaires à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est inférieure à 28 heures, cette mesure est applicable dans les conditions de droit commun prévue par le décret du 31 janvier 2020 précité.

Ce décret n'est toutefois pas applicable aux fonctionnaires relevant du régime spécial de la CNRACL (durée hebdomadaire de service supérieure à 28 heures). Pour ces personnels, la mise en place d'une autorisation spéciale d'absence est donc recommandée.

¹ Voir en ce sens pour rappel de ce principe : CE, 9 juillet 2007, n° [294706](#)



OLIVIER DUSSOPT

Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Action et des Comptes publics

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 16 mars 2020
N°989 bis

Communiqué de presse
Gestion du Covid-19 dans la fonction publique
16 mars 2020

A la suite des décisions du Premier ministre, samedi 14 mars, et des recommandations sanitaires édictées par le Haut conseil de la santé publique, M. Olivier DUSSOPT, Secrétaire d'Etat auprès de M. Gérard DARMANIN, Ministre de l'Action et des Comptes publics, a réuni les organisations syndicales et les employeurs des trois versants de la fonction publique afin d'adapter les modalités d'organisation du travail permettant d'assurer la mobilisation et la protection des agents publics.

1. Le télétravail devient la règle impérative pour tous les postes qui le permettent

Le moyen le plus efficace pour lutter contre la diffusion du Covid-19 est de limiter les contacts physiques. Chaque employeur public contribue à lutter contre cette diffusion, en mettant systématiquement en place le télétravail, lorsque le poste le permet.

En cas d'impossibilité de télétravailler, l'agent est placé par son employeur en autorisation spéciale d'absence (ASA).

Seuls les agents publics participant aux plans de continuité de l'activité en présentiel, se rendent effectivement sur leur lieu de travail.

2. Depuis le 15 mars, des plans de continuité de l'activité (PCA) sont mis en place dans chaque ministère et/ou structure publique

L'objectif de ces PCA est d'organiser la réaction opérationnelle et d'assurer le maintien des activités indispensables pour les ministères, les services déconcentrés, les collectivités territoriales et les établissements hospitaliers et médico-sociaux.

Le PCA détermine les agents devant être impérativement, soit présents physiquement, soit en télétravail actif avec un matériel adapté, que celui-ci soit attribué par le service ou personnel.

Dans le contexte de pandémie de Covid-19, certains agents sont exclus d'un travail en présentiel –ces agents ne relèvent pas d'un PCA ou doivent être remplacés. Une liste de 11 critères pathologiques a été définie par le Haut conseil de la santé publique (HCSP), à savoir :

- les patients présentant une insuffisance rénale chronique dialysée, insuffisance cardiaque à un stade défini ;
- les malades atteints de cirrhose au stade B au moins ;
- les patients aux antécédents cardiovasculaires : hypertension artérielle, accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, chirurgie cardiaque ;
- les diabétiques insulino-dépendants ou présentant des complications secondaires à leur pathologie ;
- les insuffisants respiratoires chroniques sous oxygénothérapie ou asthme ou mucoviscidose ou toute pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale ;
- les personnes avec une immunodépression médicamenteuse (ex : chimiothérapie anti cancéreuse), liée à une infection du VIH non contrôlée, consécutive à une greffe d'organe solide ou de cellules souche hématopoïétiques, atteint d'hémopathie maligne en cours de traitement, présentant un cancer métastasé ;
- les personnes présentant une obésité morbide.

Les agents présentant une ou plusieurs pathologies précitées se rendent sur le portail de la CNAMTS afin de déposer une déclaration, et enclencher ainsi la procédure dédiée aux plus vulnérables face au Covid-19.

Si les femmes enceintes ne présentent pas de sur-risque, il convient néanmoins de prendre toutes les précautions nécessaires pour la mère et pour l'enfant. Ainsi un travail à distance est systématiquement proposé par l'employeur. A défaut, en cas d'impossibilité de télétravailler, une autorisation spéciale d'absence est délivrée par le chef de service.

3. Les agents assurant la continuité de l'activité doivent respecter les gestes barrières et les règles de distanciation au travail de façon impérative

Les agents appliquent les consignes barrières suivantes : se laver les mains régulièrement ; tousser ou éternuer dans son coude ; utiliser des mouchoirs à usage unique ; saluer sans se serrer la main et éviter les embrassades.

Une distance d' 1 mètre doit être respectée entre les agents et avec les usagers.

Les employeurs publics sont invités à repenser leur organisation afin de :

- limiter au strict nécessaire les réunions - la plupart peuvent être organisées à distance, les autres devant être organisées dans le respect des règles de distanciation ;
- limiter les regroupements d'agents dans des espaces réduits ;
- annuler ou reporter tous les déplacements non indispensables ;
- éviter tous les rassemblements, séminaires, colloques.

4. Restauration administrative

Les restaurants administratifs restent ouverts. Ils doivent être aménagés pour laisser un mètre de distance entre les personnes à table, ou privilégier les repas à emporter.

5. Les solutions pour les parents d'enfants de moins de 16 ans

Les principes de solidarité et de responsabilité s'appliquent plus que jamais : des solutions d'entraide pour la garde des enfants -hors publics fragiles et personnes de plus de 70 ans- sont à inventer et à organiser localement.

Un système de garde est mis en place exclusivement pour les personnels soignants, dans l'école où sont scolarisés leurs enfants ou dans une école à proximité. Afin de prendre en charge les enfants de moins de trois ans, les crèches hospitalières bénéficient d'un régime dérogatoire de façon à rester ouvertes et à accueillir les enfants, en appliquant les mesures de sécurité sanitaire adaptées. Par ailleurs, le nombre d'enfants susceptibles d'être gardés par une assistante maternelle agréée est accru : il est désormais porté de 4 à 6 enfants.

Pour les autres agents publics, le télétravail est la solution préconisée. En cas d'impossibilité de télétravail et d'absence de solution de garde pour les enfants de moins de 16 ans, l'agent peut demander à bénéficier d'une autorisation spéciale d'absence, sans délai de carence, et valable le temps que durera la fermeture de la structure d'accueil de son enfant.

6. Les concours sont ajournés dans leur ensemble

Les nouvelles dates d'organisation des concours seront précisées ultérieurement.

Contact presse :

Secrétariat du chef de cabinet : 01 53 18 45 75 / chefcab.semaccp@cabinets.finances.gouv.fr



[Cliquez ici si vous souhaitez ne plus recevoir d'emails de notre part](#)



Situation sanitaire : les agents de la Fonction publique exigent des réponses

Suite à l'allocution du président de la République hier, le ministère de la Fonction publique convoque lundi matin une réunion « *relative à la gestion du Covid-19 dans les services publics de façon à assurer la mobilisation des agents et leur protection* ».

Alors que nous traversons une crise d'ampleur planétaire, et comme précédemment lors de circonstances comparables, les services publics, la Fonction publique, celles et ceux qui les font vivre au quotidien sont en première ligne pour répondre aux besoins de la population dans des conditions particulièrement difficiles.

Une fois encore, fonctionnaires et agents publics, régulièrement qualifiés de privilégiés – nous l'avons encore largement entendu ces derniers mois concernant les retraites - se voient soudain parés de toutes les vertus et leur dévouement est unanimement salué.

Dans son allocution, le président a été bien obligé de reconnaître l'apport des services publics (mais seulement quand le destin frappe...) et la nécessité de les maintenir en dehors des lois du marché. Cette rupture dans les propos doit être transformée en rupture dans les actes car la crise en cours est hélas la triste occasion de vérifier combien sont ravageurs les effets des coupes budgétaires décidées par les gouvernements successifs, particulièrement à l'hôpital.

Outre les conséquences délétères des politiques d'austérité, outre la pression liée à la situation d'urgence, les conditions d'exercice des missions sont aussi rendues difficiles par l'absence de cadre national clair en matière de gestion des effets de la crise pour les personnels.

Alors qu'un décret a été pris fin janvier pour le secteur privé concernant les absences des salariés et leurs effets en matière de rémunération, les personnels de la Fonction publique sont à ce stade renvoyés à une circulaire nationale qui ne vaut que recommandation et à des dispositifs de gestion décidés secteur par secteur. Le ministre Dussopt n'a rien trouvé de mieux à faire le 11 mars que de confirmer par un courrier que les personnels touchés par le Coronavirus sont assujettis au jour de carence, en contradiction avec ses propos du 3 mars en conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat.

C'est intolérable !

Nous exigeons par conséquent des décisions et annonces gouvernementales urgentes sur les points suivants déjà soulevés dans de multiples interpellations :

- a minima la suspension immédiate du jour de carence (dont nous rappelons notre demande d'abrogation)
 - la mise à disposition des équipements indispensables tant pour les personnels exposés que pour les usagers
 - le respect plein et entier du droit de retrait des personnels
 - un cadre national définissant les conditions d'autorisation d'absence des personnels et garantissant le maintien de leur rémunération lorsqu'ils sont confinés en raison de l'état de santé de leurs proches, contraints de rester chez eux pour garder leurs enfants ou maintenus à domicile en raison de la fermeture de leur service.
 - l'arrêt des réformes en cours - notamment celle portant sur la suppression des CHSCT - et le retrait du projet de loi retraites que le gouvernement s'acharne à imposer contre la majorité de la population et des organisations syndicales, dans un contexte de crise sanitaire et économique qui ne permet pas le libre exercice du débat démocratique et de l'expression des revendications sociales.
- Ces exigences seront au cœur de la réunion du 16 mars et le ministre Dussopt devra enfin y répondre.

Paris, le 13 mars 2020

ÉDITORIALPar **LAURENT JOFFRIN****Parenthèse**

La guerre, donc. A travers une adresse du Président, martiale et concrète (même si sa longueur a nuit à son impact), la France, à son tour, décrète la mobilisation générale. Répéti-

tion du mot, batterie de mesures d'exception, appel à l'armée, restriction draconienne des déplacements, union nationale et même référence à la Grande Guerre – les taxis sont enrôlés et, comme les Poilus, les soignants «*ont des droits sur nous*» : Emmanuel Macron a convoqué toutes les figures de la rhétorique militaire pour convaincre. Réveil tardif, communication erratique, virage brutal ? Peut-être. Mais le temps de la polémique viendra ensuite.

La France doit combattre un tueur indifférent, exotique et intime à la fois, un ennemi invisible et pernicieux, sans âme et sans pitié. Comme on ne peut lui opposer aucun antidote, il faut s'en protéger sans pouvoir l'atteindre, en sachant qu'il cédera au terme d'une lutte incertaine et patiente. Il faut s'y habituer : la France sous confinement se change en un étrange camp de prisonniers domestiques, assignés à résidence, enfermés dans leur foyer,

soumis à une restriction étroite et à des contrôles minutieux. Chacun est renvoyé à lui-même, séparé de la société, contraint de mener une vie privée ordonnée par la puissance publique. Les risques de cette amère parenthèse ne doivent pas être sous-estimés. En période d'épidémie, le prochain devient menace, l'ami devient danger : les valeurs s'inversent. Pour faire preuve de solidarité, il faut s'isoler. Pour aider les autres, il faut s'en éloigner. Pour rester en

contact avec l'extérieur, il faut rester à l'intérieur et s'en remettre pour l'essentiel aux réseaux numériques, c'est-à-dire dépendre du monde virtuel pour maintenir ses liens avec le réel. Étrange période qui va couper les liens sociaux pour préserver la société, qui nous obligera, pour garder la liberté de vivre, à vivre sans liberté. Deux réactions à proscrire : l'insouciance qui est une forme de déni et mène à l'irresponsabilité ; la peur qui engendre l'irrationnel

ou l'excès, et conduit à une autre irresponsabilité. Il n'est qu'une attitude possible : garder sa confiance dans les soignants et les scientifiques, qui allient savoir et courage et sont la seule boussole légitime ; démontrer que les régimes de liberté, même lorsqu'ils suspendent les libertés, sont capables de vaincre l'adversité sans pour autant abandonner leurs principes. Pour surmonter la pire des épreuves, la France devra puiser dans ce qu'elle a de meilleur. ◀

Par **LILIAN ALEMAGNA** et **ALAIN AUFRAY**

Etat d'alerte maximum. «*Nous sommes en guerre*», a martelé Emmanuel Macron une bonne demi-douzaine de fois lundi soir lors de son adresse solennelle aux Français, la deuxième avec celle de jeudi dernier. Après l'Italie et l'Espagne, la France passe au régime de confinement, même s'il reste plus léger que ceux de nos voisins et que le chef de l'Etat n'a volontairement pas prononcé le terme : «*Demain midi et pour quinze jours au moins, nos déplacements seront très fortement réduits*», a-t-il annoncé. Avec ce nouveau cliquet, seuls seront désormais autorisés les trajets «*absolument nécessaires*» et «*toute infraction à ces règles sera sanctionnée*», a-t-il averti, laissant au gouvernement le soin d'en préciser les modalités. Réclamé par les médecins, ce «*confinement à l'italienne*», qui pourrait être renforcé dans quinze jours, vise à ralentir au maximum la progression spectaculaire de la pandémie. «*L'ennemi est là, invisible, et cela requiert notre mobilisation générale*», a-t-il lancé.

«L'ÉTAT PAIERA»

Plus tôt dans la journée, quelques témoignages, glaçants, avaient donné la mesure de l'urgence : «*On voit la vague arriver ; l'afflux de patients est tel que certains services de réanimation sont déjà débordés*», expliquait ainsi le chef des urgences de l'hôpital parisien Georges-Pompidou. Après la fermeture des écoles jeudi, puis celle des restaurants et commerces samedi, l'exécutif a donc décidé le *lockdown* complet du pays. Macron a dit s'être rangé à l'avis du «*conseil scientifique*» (lire pages suivantes) qui considère que «*l'attitude problématique des Français et l'accélération de la contagion*» nécessitent de telles mesures. Lundi soir, on recensait en France 6633 personnes contaminées et 148 décès. À l'échelle mondiale, le patron de l'OMS a évoqué la «*crise sanitaire mondiale majeure de notre époque*» avec 7 000 morts recensés.

Pour gagner cette «*guerre*», Macron a décidé de concentrer l'action du gouvernement sur la lutte contre le virus et annoncé la suspension de «*toutes les réformes*», notamment la plus emblématique, celle des retrai-

tes. L'armée va être mobilisée pour installer un hôpital de campagne en Alsace, une des régions les plus touchées, et transporter des malades de cette zone vers des régions moins touchées. Il sera par ailleurs demandé aux taxis et hôtels de transporter et loger les soignants. Une réquisition digne du général Gallieni, l'homme des taxis de la Marne... «*L'Etat paiera*», a juré Macron. Comme il l'avait fait jeudi, le chef de l'Etat a procédé à une série de consultations avant de s'adresser aux

Français : un déjeuner au format Conseil de défense suivi, en milieu d'après-midi, d'une réunion avec les présidents du Sénat, Gérard Larcher, et de l'Assemblée nationale, Richard Ferrand, puis d'une consultation de ses deux prédécesseurs. Pour le chef de l'Etat, il fallait impérativement retrouver un esprit «*d'union nationale*» écornée par ses opposants politiques ayant critiqué le maintien du premier tour des municipales et la légèreté des Français sortis samedi soir dans les bars

ou dimanche après-midi dans les parcs. Il fallait aussi appeler les Français à ne pas céder à la «*panique*» alors que les files devant les supermarchés et les départs de Paris se multipliaient. Mesure inédite en temps de paix, ce confinement va de pair avec un plan massif de soutien à l'économie. Outre la prise en charge déjà annoncée du chômage partiel, le Président a promis une «*garantie de l'Etat à hauteur de 300 milliards d'euros pour tous les prêts bancaires*» des

CORONAVIRUS

La France à double tour

Dès ce mardi midi et pour au moins quinze jours, les Français sont assignés à domicile, le second tour des municipales est reporté, toutes les réformes sont suspendues : «*Nous sommes en guerre*», a martelé lundi soir Emmanuel Macron.

entreprises risquant la faillite, ainsi que des reports de cotisations et impôts. Un fonds de solidarité de 1 milliard d'euros pour les petites entreprises (moins de 1 million d'euros de chiffres d'affaires) sera créé et «*abondé par l'Etat*». Le gouvernement doit préciser ce mardi toutes ces mesures, a poursuivi Macron.

«LE JOUR D'APRÈS»

Obliger les Français à rester chez eux et les dirigeants européens à se coordonner. «*Moins il y a de voyages, plus nous pouvons contenir le virus*», a elle aussi expliqué la présidente de la Commission, Ursula Von der Leyen, depuis Bruxelles, alors que plusieurs Etats (Slovaquie, République tchèque, Danemark) ont fermé leurs frontières en violation des règles européennes. Macron a promis de rapatrier tous les ressortissants français qui le souhaiteront. À l'Elysée, on assume la dimension politique de ces annonces : «*On ne peut pas dire aux Français "restez chez vous" et accepter qu'il n'y ait pas de régulation aux frontières de l'UE*». En plus de la propagation du Covid-19, la fermeture de l'UE vise aussi à freiner les demandes de soins de ressortissants étrangers : «*nous aurons besoin de tous les lits*» explique-t-on dans l'entourage de Macron.

Victime collatérale de ce confinement, le second tour des municipales n'aura pas lieu dimanche. Le chef de l'Etat s'est toutefois gardé de donner une nouvelle date. Mais pour reporter ce second tour, il faut d'urgence modifier la loi électorale. Or les députés ne siègent plus depuis deux semaines et l'Assemblée nationale est vue, avec une petite dizaine de cas déclarés, comme un foyer infectieux par les autorités sanitaires. «*Il faut montrer que les institutions tournent mais qu'on ne va pas non plus empoisonner tout le monde*», explique un ministre. Evoquant des «*certitudes balayées*» quand adviennent tant de «*choses impossibles*», Macron s'est de nouveau lancé dans une conclusion sur les leçons qu'il conviendra de tirer de cette crise, le moment venu. Il a prédit que «*le jour d'après ne serait pas un retour au jour d'avant*» et promis de «*tirer toutes les conséquences, toutes les conséquences*». Comme si son propre logiciel, celui qui l'avait guidé dans la conquête du pouvoir était soudain devenu obsolète. ◀

A NOS LECTEURS

Fidèles lectrices et lecteurs, vous avez entre les mains un numéro de *Libération* réalisé avec une rédaction désormais en télétravail, conformément aux consignes données pour limiter la circulation du Covid-19. Une petite équipe, une vingtaine de salariés, est physiquement dans nos locaux pour assurer la sortie en kiosques. Le déroulé du journal a été modifié pour tenir compte de la grave crise sanitaire que traverse la France, l'Europe, la planète. Sa pagination, réduite, tient compte des conditions exceptionnelles dans lesquelles nous le fabriquons. *Libération.fr*, en télétravail également, continue de couvrir en direct le suivi de cette actualité inédite.

Dans les Ehpad, les résidents privés de leur famille

Les 7 000 établissements de France ont reçu ordre de ne plus autoriser les visites aux 600 000 personnes âgées

Jeanne aura 100 ans en avril. Sa fille, Danièle Henry, espère être auprès d'elle le jour de son anniversaire, ne serait-ce qu'une heure, pour lui prodiguer le « gros câlin » qu'elle lui réclame parfois ou « caresser sa peau ». Rien n'est moins sûr. La vieille dame « désorientée » risque de souffler, sans ceux qu'elle aime, ses bougies à la maison de retraite de l'Abbaye à Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne). Puisque désormais l'établissement est interdit aux visiteurs.

La directive du ministère est tombée mercredi 11 mars : pour que le coronavirus ne franchisse pas leur seuil, les quelque 7 000 Ehpad de France ont reçu ordre de ne plus recevoir les familles de leurs quelque 600 000 résidents. La directive a fait bondir certains directeurs d'établissement. « Imagine-t-on des personnes âgées privées pendant deux mois de la présence de leurs proches ? », s'indigne Pascal Champvert, à la tête de l'association des directeurs au service des personnes âgées (ADPA). « La sécurité affective est tout aussi importante que la sécurité physique », fait valoir le patron du groupe ABCD, qui compte quatre Ehpad dans le Val-de-Marne. Le ministre « doit prévoir explicitement des aménagements au-delà de ceux déjà prévus pour les personnes en fin de vie », plaide-t-il.

Depuis l'appel d'Emmanuel Macron à « limiter au maximum les visites », le 6 mars, certaines familles avaient déjà renoncé à venir, constate Anne Béguin, psychologue au sein des établissements du groupe ABCD. « Les troubles anxieux ont augmenté chez certains résidents : perte d'appétit, trouble du sommeil, repli sur soi. » Des symptômes liés, « chez certains résidents dépressifs, à un isolement relationnel ». Il y a nécessité « de considérer la souffrance psychique » qu'engendre l'absence des proches, insiste M^{me} Béguin. « Les conséquences morales de cette situation sur certaines personnes risquent d'être déléterées », s'alarme Danièle Henry, présidente de l'association des familles des résidents du groupe ABCD, qui milite pour des « dérogations parcimonieuses » à l'interdiction.

La fermeture des Ehpad aux visites suscite l'indignation de certains gériatres. Gaëtan Gavazzi, professeur de gériatrie au CHU de Grenoble, juge cette règle « épidémiologiquement inadaptée et éthiquement très déraisonnable ». La fermeture systématique comporte « un risque psychologique pire, selon lui, que le risque sanitaire quand ce dernier est faible ». Autant l'interdiction des visites doit être « drastique » dans les zones de circulation rapide du virus autant, selon lui, un assouplissement doit être envisagé partout « où la densité virale est faible ».

La Société française de gériatrie et de gérontologie, dont M. Gavazzi est membre, défend « la pertinence de l'isolement au cas par cas » et suggère aux Ehpad « de

Parmi les proches, le « désarroi » se mêle à la « tristesse » et au « sentiment de ne pas pouvoir remplir son devoir filial »

faire confiance au bon sens des gériatres sur la faculté à décider ».

Sollicité fin février par le ministère de la santé sur « les enjeux éthiques » liés au traitement du Covid-19, le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) a rendu, vendredi 13 mars, un avis qui rappelle que « les messages de prévention et de précaution concernant les visites visent à protéger des personnes particulièrement vulnérables » dans les Ehpad. Mais ces « messages » « ne dispensent pas de trouver des solutions innovantes permettant d'éviter la rupture du lien intergénérationnel sur de trop longues périodes », avertit le CCNE. Président du comité, le professeur Jean-François Delfraissy a jugé, vendredi, que « si l'interdiction des visites est nécessaire en termes de santé publique, elle est très difficile au plan humain et ne peut tenir que sur une durée limitée ».

« Empêcher le virus » d'entrer

Malgré ces mises en garde, la directive est plutôt vue d'un bon œil par la plupart des directeurs d'établissement. « La priorité des priorités est de tout faire pour que le virus n'entre pas dans les Ehpad parce qu'après il est difficilement enroutable », affirme Caroline Ruget, directrice de deux établissements, l'un à Bondoues, l'autre à Mouvaux (Nord). Pour Elisabeth Bouchara, directrice de la Villa Lecourbe, à Paris, « il n'est plus temps d'avoir des états d'âme. Dura lex, sed lex ! » (« la loi est dure, mais c'est la loi »), déclare-t-elle.

À la tête de cet Ehpad chic du groupe privé Maisons de famille, elle a changé le code de la porte d'entrée pour empêcher les familles d'aller et venir. Les rares résidents qui avaient pris le pli de sortir acheter le journal ont dû y renoncer. « Il n'y aura aucune mesure de passe-droit, puisque nos résidents sont tous des VIP, à nos yeux, sourit-elle. Toutefois, nous appliquerons la consigne avec humanité. Si le médecin coordonnateur estime qu'une séparation entraîne un glissement de l'état psychologique d'un résident ou d'un proche, il pourra demander au directeur médical du groupe l'autorisation d'une visite. »

Parmi les familles, le « désarroi » se mêle à « la tristesse » et au « sentiment de ne pas pouvoir remplir son devoir filial ». « Le plus anxiogène est de ne pas savoir combien de temps cela va durer », soupire Catherine Saint-Pierre, qui venait chaque jour voir son père, 92 ans, à



Dans un Ehpad, à Brest (Finistère), le 4 mars. LOIC VENANCE/AFP

la résidence Lanmodez, à Saint-Mandé (Val-de-Marne). « En mon absence, va-t-il continuer à manger ou se laisser dépérir ? », s'inquiète-t-elle tout en louant le dévouement du personnel qui la « rassure ».

Mais « la plupart comprennent l'impératif de santé publique », observe M^{me} Ruget. « Si le virus entre dans un établissement, les personnes âgées seront totalement confinées dans leur chambre, coupées de toute vie sociale, privées d'animations. Ce sera terrible », s'alarme Sylviane Normand, représentante des familles des résidents au sein de l'Ehpad La Cité Verte, à Sucy-en-Brie (Val-de-Marne).

Parmi les résidents, beaucoup s'efforcent de prendre leur mal en patience. « On a des enfants à Champigny. On ne les verra pas,

mais on va se téléphoner. C'est l'essentiel », confie Philippe Wender, 82 ans, pensionnaire dans cet établissement. Et puis, je vis ici avec ma femme. On n'est pas tout seuls. Cela dit, heureusement que je peux continuer à sortir pour aller à des rendez-vous à l'extérieur, c'est supportable, du coup. »

Membre du CCNE, Pierre Delmas-Goyon a rappelé vendredi que « seul l'être cher peut expliquer des choses [à certaines personnes très dépendantes] qu'elles entendent réellement ». Pour ces personnes, « les visites constituent l'essentiel de leur raison de vivre. Il faut donc leur permettre de continuer, malgré l'absence, à voir et à entendre leurs proches. Dans ce domaine, l'imagination au pouvoir est la meilleure chose », pré-

« La sécurité affective est tout aussi importante que la sécurité physique »

PASCAL CHAMPVERT
patron du groupe ABCD

vient ce conseiller honoraire à la Cour de cassation.

La situation pousse de fait les directeurs d'Ehpad à être créatifs. À la Villa Lecourbe, M^{me} Bouchara organise des visioconférences Skype et WhatsApp et diffuse des photos par le biais d'une « gazette électronique interne » entre les résidents et les familles. « On n'a

pas encore inventé le prendre soin à distance... », s'excuse-t-elle.

« Nos six animateurs sont focalisés sur un seul objectif : garder le contact coûte que coûte entre nos résidents et leurs proches avec notamment des vidéos que nous envoyons à leur famille », explique M^{me} Ruget.

Pensionnaire à Bondoues, Yvette, 93 ans, se souvient : « Pendant la guerre, il y avait beaucoup de virus et beaucoup de morts. On est en 2020, et c'est reparti. C'est incroyable ! » Pour combler l'absence de sa fille et l'interdiction de « faire des petits tours dehors », elle a trouvé deux parades : admirer la vue depuis la véranda et se plonger dans ses mots fléchés. Le sourire d'Yvette n'est pas perdu... ■

BÉATRICE JÉRÔME

Des « cellules éthiques de soutien » pour aider les médecins

DES « CELLULES éthiques de soutien » devraient être mises en place dans les hôpitaux pour aider les médecins obligés de choisir quels patients soigner en priorité si les services de réanimation étaient débordés par la pandémie due au Covid-19. C'est ce que recommande le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) dans un document publié vendredi 13 mars, moins de deux semaines après avoir été commandé par le ministre de la santé, Olivier Véran.

« Les ressources telles que les lits de réanimation et leur équipement lourd sont déjà des ressources rares qui risquent de s'avérer insuffisantes si le nombre de formes graves est élevé », prévient le comité. Dans ces conditions, les médecins peuvent devoir établir « des priorités, parfois dans de mauvaises conditions et avec des critères toujours contestables », poursuit le CCNE. Cette si-

tuation peut conduire à traiter différemment les patients infectés par le coronavirus et ceux qui ont d'autres pathologies.

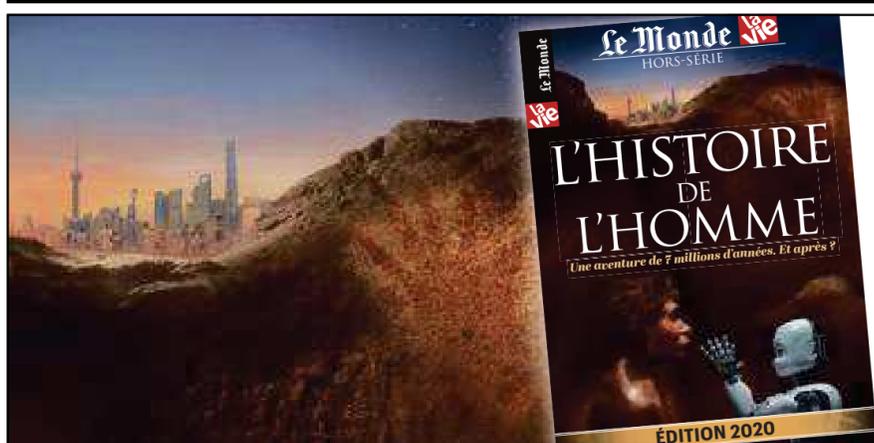
« Tirer des leçons de l'Italie »

En Italie, pays gravement touché par la pandémie, les soignants sont déjà confrontés à de tels choix, en raison d'un trop grand nombre de malades graves par rapport aux équipements disponibles. « Les Italiens sont dans une situation complexe, qui peut nous arriver en France », a mis en garde Jean-François Delfraissy, président du CCNE. « Il faut sortir de l'idée que nous avons un système de soins qui serait meilleur que celui des Italiens, a-t-il poursuivi. Les équipes italiennes, par exemple, sont des spécialistes de ces défaillances respiratoires aiguës. (...) Il faut vraiment qu'on tire des leçons de ce qui se passe en Italie. »

La contribution du CCNE reprend une partie des réflexions d'un précédent avis rendu en 2009 au moment de la grippe aviaire, et qui discutait notamment de l'allocation des vaccins. Celui-ci mettait en balance plusieurs critères de priorisation comme la minimisation du nombre total de décès, ou la maximisation de l'espérance de vie. Le texte écartait déjà le critère de la seule valeur « économique » immédiate ou future du patient, c'est-à-dire de son « utilité » sociale.

Un groupe de travail, qui a été missionné par la direction générale de la santé, devrait remettre, d'ici à la fin de la semaine du 16 au 22 mars, un rapport comportant des recommandations pratiques sur ces questions. ■

FRANÇOIS BÉGUIN
ET CHLOË HECKETSWEILER



L'HISTOIRE DE L'HOMME

Revivre l'extraordinaire épopée de l'homme depuis l'âge de pierre !

Un hors-série **Le Monde**

188 pages - 12 € chez votre marchand de journaux et sur Lemonde.fr/boutique

Les hôpitaux publics en pleine débrouille

En quelques jours, les établissements de santé ont dû se réorganiser pour gérer l'affluence des malades et anticiper l'intensification de la crise à venir.

Branle-bas de combat à l'hôpital public: annulations au pied levé des opérations non urgentes pour dégager des lits, modification des procédures de prise en charge des malades, redéploiement massif des personnels soignants des services «Covid free» vers les unités désormais dédiées à la lutte contre la pandémie... En l'espace d'un week-end, les établissements de santé ont amorcé un grand chambardement, aiguillonnés par les messages de plus en plus alarmants face à l'afflux exponentiel de malades qu'échange la communauté médicale sur des boucles WhatsApp. Et instruits aussi par la pagaille que l'arrivée brutale du Covid-19 sème dans les établissements de l'est de la France, notamment à Mulhouse, épicerie du plus important foyer de contamination. «C'est le bazar aux urgences, mais c'est surtout le bazar partout!» confie un cardiologue de cet hôpital, «déstabilisé».

Inquiétude. Là-bas, les 20 lits disponibles en réanimation médicale ont été affectés exclusivement aux patients Covid, tout comme les 22 lits de réanimation chirurgicale et postopératoire, mais sans renfort de soignants. Les lits de salle de surveillance postinterventionnelle sont désormais partagés entre les patients estampillés Covid et les autres, supervisés par des anesthésistes reconvertis au pied levé en réanimateurs... Entre médecins, l'ambiance est électrique, la charge de travail ne pouvant se répartir équitablement, faute de compétences identiques. Et les dégâts collatéraux sont déjà perceptibles: «Les trois salles de déchocage [traitement prodigué par des médecins réanimateurs en urgence, ndlr] étaient pleines samedi, avec notamment des hémorragies

que l'on ne sait où mettre. Il n'y a plus de sang», témoigne un praticien.

L'exemple de l'Est répand l'inquiétude en Ile-de-France, où le coronavirus frappe déjà mais avec un temps de retard. «C'est qu'on est en pleine incertitude», témoigne le professeur Gilles Pialoux, infectiologue à l'hôpital Tenon. «On n'a pas de comptabilité des malades sur la région, aucune visibilité. Dans chaque établissement, des cellules de crise se réunissent tous les jours pour faire le point sur le nombre de lits disponibles. C'est artisanal.» A Tenon, les 13 lits en infectiologie étant pleins, et une quinzaine de cas suspects s'étant présentés aux urgences, on ferme des activités pour être en mesure de dégager une centaine de lits dans le courant de la semaine. Encore faut-il avoir les médecins et paramédicaux pour s'en occuper. Et là, ça coïncide. «Cela fait des mois qu'on était contraint de fermer des lits faute de personnel paramédical en nombre suffisant», rappelle la docteure Sophie Demeret, responsable du service de neuroréanimation à la Pitié-Salpêtrière. «Le sous-effectif était structurel avant le Covid. Imaginez aujourd'hui!»

D'autant que, mal identifié scientifiquement, l'agent pathogène contraint l'hôpital à renforcer précautions et surveillance. Et donc à durcir ses règles: au lieu de deux infirmières et une aide-soignante pour cinq malades en réanimation, il faut, avec le Covid, mobiliser deux infirmières pour trois malades et trois aides-soignantes pour cinq ma-

lades. «On redéploie le personnel chirurgical et de réanimation médicale polyvalente sur les malades Covid graves, poursuit la neurologue. Mais ça ne va pas suffire.» D'où l'appel des hospitaliers à la mobilisation de toutes les forces vives sanitaires, des élèves en médecine aux infirmières en dernière année d'école, en passant par les soignants des cliniques privées.

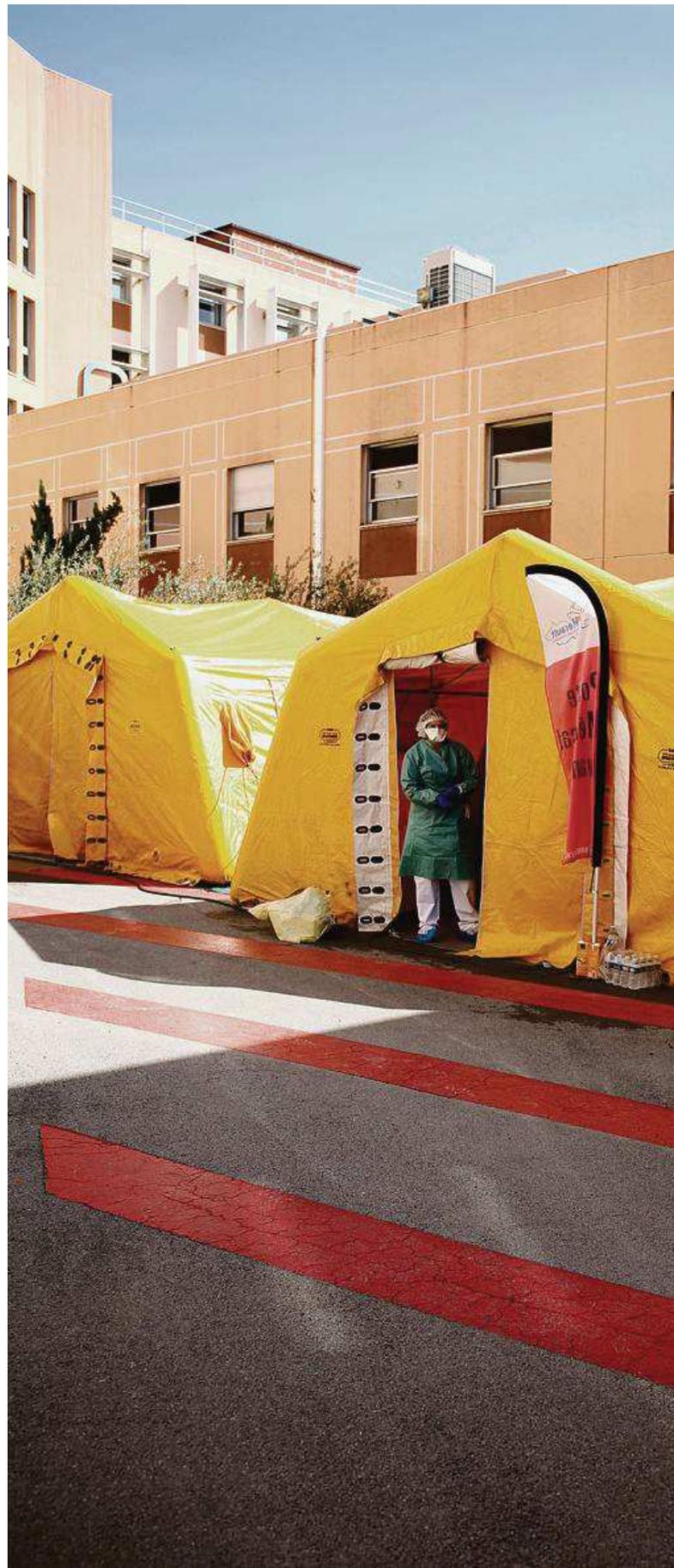
L'inquiétude est d'autant plus vive que les soignants en activité ne sont pas tous mobilisables: «A Tenon, on va vers 20 à 30% de personnel non médical en moins, dit Gilles Pialoux. Certains personnels ont des problèmes de garde d'enfants. Mais on a aussi beaucoup de soignants infectés à qui on demande de rester chez eux s'ils présentent des symptômes. C'est au point qu'on a monté une antenne uniquement pour eux. Sur les 50 qu'on teste chaque jour depuis une semaine, plusieurs se révèlent positifs...»

Débâcle. C'est avec un certain scepticisme que les hospitaliers ont accueilli la déclaration du directeur général de l'AP-HP, Martin Hirsch, selon laquelle «au dernier pointage jeudi, 56 soignants de l'AP-HP étaient positifs». Dans ce contexte tendu, les hospitaliers redoutent la débâcle. Ils ont donc accueilli avec soulagement le renforcement des mesures de confinement annoncées samedi soir par le Premier ministre. «On n'a pas les moyens de l'incivisme», approuve Sophie Demeret, frappée par la hausse fulgurante du nombre de contaminés. Car même si 85% des infectés ne développent qu'une forme bénigne de la maladie, freiner l'épidémie est pour les soignants un impératif. C'est le seul moyen d'éviter une embolie des services de réanimation, synonyme de pertes de chance pour les malades gravement atteints. Dimanche aux aurores, le collectif Inter-Hôpitaux a donc pris sur lui de compléter les consignes gouvernementales via Twitter: «Ne votez pas aujourd'hui! Aidons les réanimations. Arrêtons les contaminations. #restecheztoi.»

NATHALIE RAULIN

«Dans chaque établissement, des cellules de crise se réunissent tous les jours pour faire le point sur le nombre de lits disponibles. C'est artisanal.»

P^r Gilles Pialoux
infectiologue à l'hôpital
Tenon (Paris)



Devant l'hôpital Lapeyronie, à Montpellier, le 13 mars. Des tentes ont été installées pour le

CORONAVIRUS

Le secteur médico-social fait face

En dépit de consignes ou d'informations parfois contradictoires et d'un manque chronique de personnels, les établissements et services qui accueillent des personnes âgées et/ou handicapées affrontent la crise sanitaire du moment. Mieux : celle-ci révèle leurs points forts, à commencer par leurs capacités d'adaptation.

« **LES DIFFÉRENTS ARRÊTÉS, PRÉFECTORAUX ET AUTRES ÉTAIENT TOUT SAUF CLAIRS.** Il nous a fallu interpréter. C'était anxieux, parcellaire et excessif. » Voilà le sentiment qu'a

eu Yann Zenatti, directeur de l'Adapei (Association départementale de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis) du Morbihan, l'un des premiers territoires atteints de plein fouet par le coronavirus, lorsque le département a fait l'objet, un lundi matin, de communications de crise. Résultat : les deux premiers jours, des mesures contradictoires ont pu être prises d'un établissement à l'autre, tel foyer renvoyant ses résidents dans leurs familles, tel institut médico-éducatif accueillant les enfants, comme un lundi ordinaire. Outre cette surabondance d'informations émanant de diverses sources, peu lisibles et anxieuses, les structures médico-sociales pointent d'autres difficultés. Ainsi l'Uniopss

(union rassemblant des acteurs associatifs de la santé et de la solidarité) a-t-elle écrit, le 9 mars dernier, une lettre ouverte au Premier ministre pour souligner des difficultés de mise en œuvre des consignes, faute de matériels et de personnels. Et sans doute les plus petites associations sont-elles les plus démunies, à défaut de disposer de services centraux à même de leur décrypter les consignes, en constante évolution. Surtout, quelle que soit leur taille, ces structures accompagnent des publics fragiles quant à leur santé, mais aussi du fait de la difficulté de certains à s'approprier les mesures de précaution à prendre, ou qui peuvent se retrouver très angoissés par une épidémie, se persuadant très vite d'être porteurs du virus.

Pourtant, le système tient bon, et les établissements et services médico-sociaux font face à la crise du coronavirus. « Nous avons juste fait en sorte de nous montrer

pragmatiques et proportionnés », observe Yann Zenatti. « Nous appliquons déjà certaines des mesures comme le lavage des mains dans d'autres situations, telles que la grippe », mentionne Romain Gizolme, directeur de l'AD-PA (Association des directeurs au service des personnes âgées). Pour tous, l'enjeu est de ne pas propager le virus tout en maintenant les services aux personnes, et de trouver un équilibre entre liberté et sécurité : « On ne va pas garder les personnes âgées enfermées et privées de visite durant plusieurs mois ! », prévient Romain Gizolme.

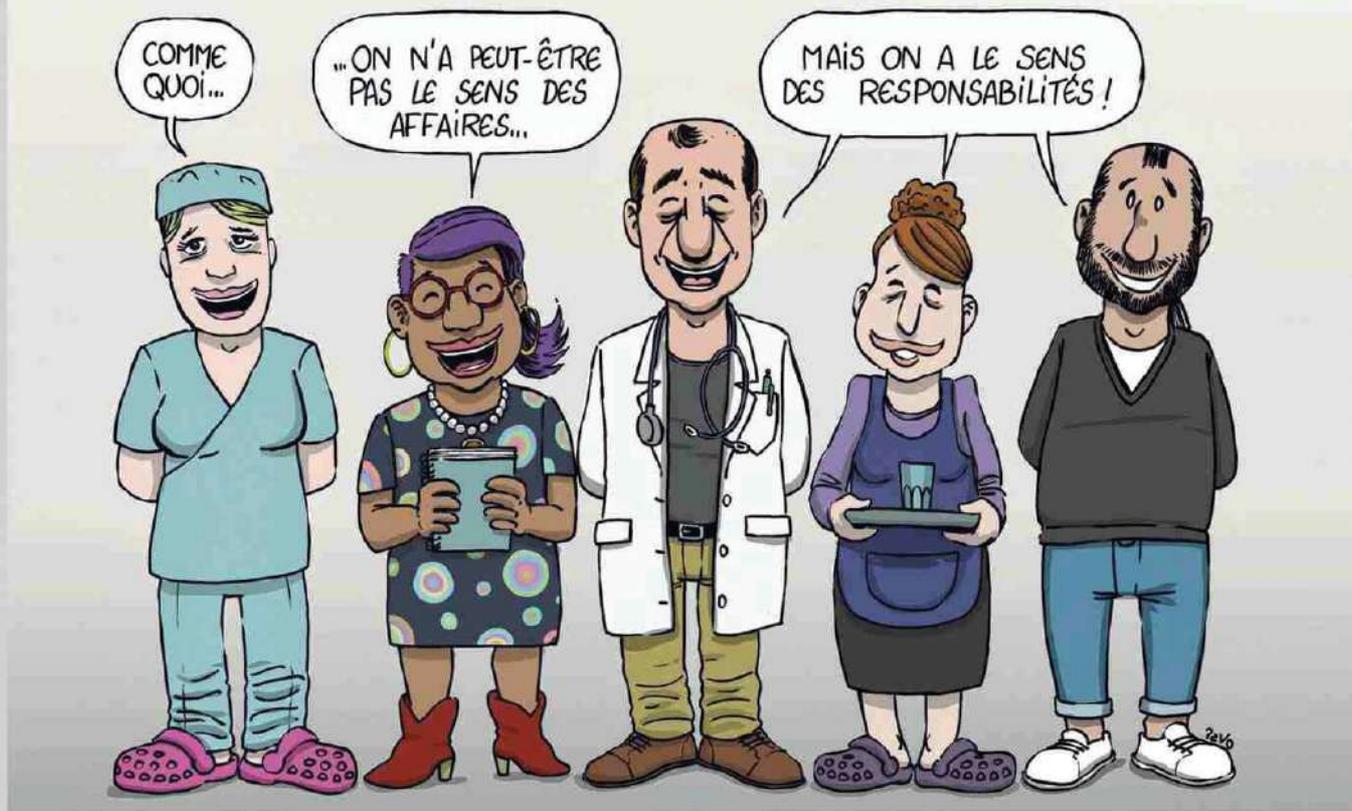
Alors, pour trouver les justes équilibres, transmettre les consignes gouvernementales, remonter aux pouvoirs publics les difficultés du terrain mais aussi accompagner les établissements qu'elles gèrent, les têtes de réseau produisent des notes internes ou, au sein d'APF France handicap, mettent en place un intranet dédié.

« Paradoxalement, la crise du coronavirus révèle aussi les forces du secteur médico-social »

LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES MOINS DÉMUNIES ?

A sa plus petite échelle, communiquer en interne, c'est aussi ce qu'a fait Côté Cours, un dispositif d'habitat inclusif pour personnes porteuses de handicap psychique situé au Havre (Seine-Maritime). Le service gère plusieurs maisons (qui accueillent au total 80 résidents en habitat collectif) et accompagne 40 hommes et femmes vivant dans des appartements individuels répartis partout dans la ville. « Nous avons adressé un courrier interne qui rappelle les consignes », indique Marie Delaroque, sa directrice. Les personnels autant que les résidents appliquent paisiblement les consignes, et aucun sentiment de panique n'est pour l'heure à déplorer. Nos publics ont une santé fragile, il nous faut à tout prix éviter qu'ils l'attrapent. » Elle, en revanche, n'a pas souffert d'un excès de consignes puisqu'elle n'en a reçu... aucune ! « Les directeurs d'établissement, oui, mais nous qui sommes toujours dans une case un peu à part, rien... » Pré-

LA BOURSE S'EFFONDRE... ...MAIS LE MÉDICO-SOCIAL RESTE DEBOUT!



voyante, elle a acheté un carton de masques lorsque le virus s'est largement implanté en Italie et 200 doses de gel hydroalcoolique, que Côté Cours, pour l'heure, n'utilise pas.

Paradoxalement, la crise du coronavirus révèle aussi les forces du secteur médico-social. Pas uniquement ses points faibles. «Puisque son objet consiste à accompagner la personne, il est dans une logique de care, et donc c'est un puissant facteur de soin. Finalement, les personnes accompagnées peuvent se retrouver moins démunies qu'un actif en meilleure santé qui se retrouverait confiné seul», note Marie-Anne Montchamp, présidente du conseil de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

En temps de crise, le secteur peut s'appuyer sur un autre point fort : son ancrage territorial. Car une fois que l'épidémie est bien implantée, tous les gestionnaires d'établissements et de services s'accordent à dire qu'il convient d'adapter les consignes aux enjeux locaux, sans appliquer les consignes nationales à la lettre.

UNE RÉSERVE DE PERSONNELS ET DE BÉNÉVOLES ?

Autre atout, et non des moindres : les personnels. Les demandes de droit de retrait sont pour l'heure dérisoires, y compris dans les territoires les plus touchés comme le Morbihan. Surtout, les réseaux s'accordent à penser que, s'ils sont sous tension, ils devraient pouvoir affronter la crise. A l'image de Marie-Sophie Desaulle, présidente de la Fehap (Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne), qui prévoit que si l'absentéisme reste à

un niveau classique, il pourra être absorbé. «Mais nous aurons possiblement un sujet sur l'ampleur du phénomène. D'autant que le moindre manque de personnel peut avoir des conséquences majeures en matière de continuité des services.» Alors, partout, on priorise les actions et on reporte ce qui n'est pas absolument nécessaire pour privilégier les activités indispensables.

Jusqu'ici, tout va bien... semblent-ils tous clamer d'une même voix. «Il faut juste que nous gardions le rythme, sans nous laisser déborder», prévient Pierre-Yves Lenen, directeur du développement et de l'offre de services d'APF France handicap.

Une fois passée cette crise, il conviendra d'en faire un bilan, estiment les uns et les autres. Eventuellement, selon Marie-Sophie Desaulle, afin de réfléchir à la mise en place d'une réserve de professionnels et de bénévoles qui assureraient la continuité, à l'image de la réserve sanitaire.

Le projet de loi sur la dépendance, à ce jour toujours annoncé avant l'été, portera-t-il ces enjeux ? «Tout ne relève pas de la loi, qui devra surtout traiter des questions de financement», prévient Marie-Sophie Desaulle, qui escompte par ailleurs que cette future législation mette bien la personne accompagnée au centre des préoccupations. Tandis que, pour sa part, Marie-Anne Montchamp espère qu'une politique d'autonomie avec des personnels en nombre suffisant pourrait, si elle est portée par ce texte, permettre non seulement de faire face non seulement au vieillissement de la population, mais aussi à des crises de santé «planétarisées» comme celle du coronavirus. ●

SOPHIE MASSIEU

Dans le secteur culturel, «la survie des plus fragiles est engagée»

Entre reports et annulations en pagaille, salles de concert, musées ou festivals sont durement frappés par la crise du coronavirus. Les plus petites structures s'inquiètent désormais de devoir mettre la clé sous la porte.

«**E**t ne vous embrassez plus.» C'est ainsi que le ministre de la Santé, Olivier Véran, a conclu son premier couplet sur les «gestes barrière». Couplet suivant, il détaillait la «stratégie de freinage» pour contenir la propagation du coronavirus et préserver le système de santé de la saturation. Désormais, tous les rassemblements de plus de 1000 personnes sont interdits, sauf dérogation préfectorale pour ce qui est «utile à la vie de la nation» (les manifestations, concours, transports en commun... mais pas les concerts, ni les spectacles). Grave dimanche.

En Italie, c'est déjà le black-out sur la culture. Les Italiens doivent rester à la maison. Dans tout le pays, bibliothèques, cinémas, théâtres, musées sont fermés. Sans exception. En France, depuis début mars, le secteur culturel composait tant bien que mal avec un seuil fixé à 5000 personnes, une petite centaine de salles concernées, en plus des festivals. Les professionnels étaient sur le qui-vive, tentaient de s'organiser, réclamant une date butoir pour arbitrer entre annulation et report des événements. Elle est tombée le 5 mars. L'arrêté publié mentionnait le 31 mai. Prodi, le syndicat national du spectacle musical et de la variété, chiffre à 250 millions les pertes de recettes sur cette période. Et puis samedi, nouvel arrêté, la date a été corrigée, ramenée au 15 avril. Épargnant, entre autres, le Printemps de Bourges et le Festival de Cannes. Ce dernier, qui n'est pas couvert par les assurances en cas d'annulation, dévoilera quoi qu'il arrive sa sélection mi-avril.

D'ores et déjà, la sortie en salles de plusieurs films a été décalée, distributeurs et producteurs cherchant à éviter un désastre au box-office. C'est le cas du nouveau James Bond, *Mourir peut attendre*, de *Pinocchio* de Matteo Garrone ou encore de *la Daronne* de Jean-Paul Salomé, avec Isabelle Huppert. Avec l'abaissement du seuil de rassemblement autorisé à 1000 personnes, de nouveaux acteurs du secteur culturel sont désormais concernés, plus petits, et donc moins solides financière-

ment. Par effet ricochet, l'ensemble de la filière professionnelle, du technicien intermittent au producteur, est affecté. Et c'est toute la chaîne, de la création à la diffusion, qui commence à souffrir, craignant des séquelles à long terme.

«ENVOYER UN MESSAGE»

Quand le ministre de la Culture rend l'antenne dimanche soir, ce sont des centaines de téléphones qui se mettent à chauffer entre l'Opéra de Paris, le Théâtre des Champs-Élysées, l'auditorium de Radio France, la Seine musicale... A ce moment-là, Franck Riester commence à avoir de la fièvre. La Philharmonie de Paris tranche dans la nuit, et annule tous les concerts prévus dans la grande salle Pierre-Boulez (2400 places) jusqu'au 22 mars. La programmation dans les autres salles est maintenue. Riester est testé positif au virus, en «pleine forme», mais confiné quatorze jours. Il tweete encore. Sans attendre l'arrêté officiel publié le mardi, et qui fait courir l'interdiction jusqu'au 15 avril, Laurent Bayle, le directeur de la Philharmonie, prend les devants. Lundi matin douloureux, il expliquait: «Il fallait envoyer un message clair et cohérent» et «décider vite si l'orchestre du Cleveland, programmé deux semaines plus tard, restait ou non aux États-Unis. Histoire de limiter la casse. Tous les concerts étaient complets, poursuit le directeur de la Philharmonie de Paris. Les maintenir, c'était jouer à la roulette russe pour déterminer les 800 heureux qui pourraient y assister. On préférerait ne pas se retrouver dans cette situation baroque.» Dans sa marge de 200, il fait tenir le personnel, les artistes, l'orchestre, les techniciens... Le Cleveland Orchestra restera dans l'Ohio.

Comme le Bolchoï restera finalement à Moscou. «Les 300 musiciens étaient prêts à venir, même si, à leur retour en Russie, ils devaient passer quatorze jours confinés chez eux. Ils étaient prêts à cet énorme sacrifice. Et puis je les ai appelés, on arrête tout». Laurent Bayle s'inquiète: «Quels gestes symboliques trouverons-nous pour faire vivre la musique le temps de l'interdiction si elle devait durer? La musique et le théâtre en sortiront affaiblis s'ils doivent faire silence six mois.» Il évoque des événements sans public avec captations et transmissions en live.

Que faire? Carine Tissot, directrice du Drawing Now Art Fair, le salon du dessin contemporain, répond par un long soupir. Elle cherche à maintenir sa 14^e édition au Carreau du Temple, dans le III^e arrondissement de Paris, fin mars. «On est tellement matraqué d'ordres et contre-ordres, tantôt rassurants, tantôt glaçants, qu'on perd la tête», lâche-t-elle. Trois exposants italiens ne viendront pas, les Américains hésitent, craignant de ne pouvoir rentrer chez eux ensuite. Les galeristes ont besoin de rencontrer les collectionneurs. Les artistes ont besoin de montrer leurs œuvres pour vendre, pour vivre. Mais



La Filature de Mulhouse, la Philharmonie de Paris, la Cigale et l'Opéra de Bordeaux : tous

s'il n'y a personne pour les voir, à quoi bon? Un an de travail avec quatre employés. Tout est quasiment déjà payé. Mardi, elle tourne le problème dans tous les sens, elle tranchera «dans les prochaines 48 heures». Finalement, elle reporte à fin mai.

A la Philharmonie, Laurent Bayle saisit les «fenêtres de clarté» qu'il «voit apparaître». Des instants où le flou artistique se dissipe un peu, l'occasion d'être «transparent» avec les partenaires. «C'est important pour la suite», dit-il. La suite, il la situe en avril-mai, «quand il faudra discuter des problèmes économiques», de «qui a payé quelle ardoise». Et plus la structure travaille à l'international, plus l'addition est salée. Il faut annuler billets d'avion et hôtels, le plus tôt c'est le mieux. Voilà le quotidien du milieu de la culture, qui se retrouve à lire les petites lignes des conditions de vente et de réservation, à guetter chaque jour le *Journal officiel* et l'évolution de la courbe épidémiologique, à noircir des agendas, à biffer et raturer, ou encore disserter sur

le cas de force majeure. «Entre les juristes et les assureurs, on n'a pas tous la même définition. D'ici à ce que la question se résolve, le ministre pourrait créer un fonds de soutien, estime Bayle. A très court terme, la survie des plus fragiles est engagée.»

«AU BORD DU DÉPÔT DE BILAN»

L'instant est ainsi décisif pour le metteur en scène Yuval Rozman. Il doit se produire la semaine prochaine à Amiens, montrer sa nouvelle pièce, *The Jewish Hour*, sur le conflit israélo-palestinien et l'antisémitisme. «Ne vous inquiétez pas, le sujet traité dans la pièce est beaucoup plus grave que le coronavirus», lance-t-il, craignant que les professionnels, programmeurs, directeurs de théâtre attendus ne viennent pas. Sans ce «temps fort», la diffusion de son œuvre risque d'en prendre un sacré coup, après deux ans d'écriture et de répétitions. La pièce pourrait ne pas tourner d'ici à la prochaine représentation prévue, la seule, dans un an à Paris.

LIBÉ.FR

L'interdiction des rassemblements de plus de

1000 personnes risque d'être lourde de conséquences pour les plus précaires. Les intermittents du spectacle sont les premiers touchés. A lire sur Libé.fr.

L'EX-PÈRE PREYNAT CONDAMNÉ

L'ancien prêtre Bernard Preynat a écopé lundi de cinq ans de prison ferme pour de multiples agressions sexuelles commises entre 1971 et 1991 dans l'ensemble du diocèse de Lyon.

COVID-19



RECHERCHE

Les scientifiques du monde courent après un remède

États-Unis et Chine promettent des premiers essais de vaccin sur l'homme d'ici à avril. L'Europe lance une expérimentation clinique sur 3 200 malades, visant à trouver un traitement.

La planète est sur le pied de guerre pour trouver l'antidote au coronavirus. La Chine s'est lancée la première à la recherche d'un vaccin, aujourd'hui talonnée par les États-Unis. En Europe, 136 équipes de recherche planchent sur un traitement. En France, un essai clinique portant sur près de 800 malades graves démarre cette semaine. Tour d'horizon de l'état des recherches.

1 VACCINS : UNE COURSE ET DES COUPS BAS

Les États-Unis ont annoncé la semaine dernière s'être jetés corps et âme dans la course au vaccin. « *Les premiers essais cliniques pour un vaccin auront lieu sur des hommes* (avant fin mars - NDLR) », relayait France 2 ce dimanche, citant une journaliste basée à Washington. « *C'est un laboratoire américain (...) qui a fourni ses premiers échantillons de vaccin. C'est un temps record* », soulignait le reporter.

L'intérêt n'est pas uniquement général. Le premier laboratoire privé qui parviendra à commercialiser le fameux vaccin empochera le gros lot. En annonçant des résultats avant la fin du mois, les États-Unis tentent ainsi de doubler la Chine - au moins sur le papier. Premier pays massivement touché par le virus, celle-ci est dans les starting-blocks depuis janvier. Plusieurs équipes de recherche testent « *différentes techniques afin de concevoir un potentiel vaccin* », déclarait Xu Nanping, son vice-ministre aux Sciences et Technologies, le 21 février. « *Le premier devrait faire l'objet d'essais cliniques vers la fin avril* », soulignait-il alors.

Qui dit compétition, dit coups bas et celle-ci n'échappe pas à la règle. Ainsi l'administration de Donald Trump est-elle accusée de vouloir voler la recherche allemande en fomentant une forme d'OPA sur le laboratoire privé le plus avancé dans ce domaine.

Il n'empêche : à l'échelle mondiale, les choses commencent à avancer : l'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime aujourd'hui à vingt-cinq le nombre de « candidats vaccins ».



France, Grande-Bretagne, Allemagne... plusieurs pays européens ont engagé leurs équipes dans des travaux accélérés. « Plus de 136 équipes de toute l'Union européenne », selon la commissaire bulgare Mariya Gabriel. Jalaia Marey/AFP

2 COMBIEN DE TEMPS AVANT D'ESPÉRER ABOUTIR ?

Il faut au mieux un an et demi pour aboutir à l'élaboration d'un vaccin capable d'endiguer un virus tel que celui responsable du Covid-19. Il faut encore plus longtemps avant de parvenir à le produire massivement. Les Chinois, premiers lancés dans cette bataille contre le temps, n'envisagent pas une diffusion à large échelle avant le premier trimestre 2021. D'ici là,

« LE VACCIN EST UNE SOLUTION SUR LE LONG TERME QUI POURRAIT PRENDRE JUSQU'À 18 MOIS. »
TEDROS ADHANOM GHEBREYESUS
DIRECTEUR DE L'OMS

le développement de traitements capables de limiter les symptômes induits par le Covid-19 est la seule option possible. L'exercice n'est pas simple, quand il faut par ailleurs limiter au maximum les effets secondaires de certains traitements, lesquels peuvent ne pas être supportés par les patients les plus fragiles. Ainsi, la chloroquine, médicament utilisé contre le paludisme, n'a-t-elle pas été retenue dans le cadre d'un essai clinique engagé en France et en Europe (lire plus bas), « *du fait d'interactions*

médicamenteuses et d'effets secondaires, notamment sur les patients en réanimation », indiquait la semaine dernière le Pr Yazdanpanah, chef du service des maladies infectieuses de l'hôpital Bichat à Paris.

3 TRAITEMENTS : QUI PLANCHE SUR QUOI ?

France, Grande-Bretagne, Allemagne... plusieurs pays européens ont engagé leurs équipes dans des travaux accélérés. Difficile de dire combien de chercheurs sont impliqués sur l'ensemble du continent. Ce qui est sûr, c'est que l'Union européenne

a lancé un programme visant l'élaboration de traitements efficaces. Le 30 janvier, la Commission a annoncé avoir dégagé 10 millions d'euros à cette fin. Un montant jugé très nettement insuffisant par de nombreux spécialistes (lire ci-contre), mais qui lui a toutefois permis d'obtenir 37,5 millions d'euros supplémentaires, via des fonds divers, afin de lancer des recherches sur le diagnostic, les traitements et les vaccins pour Covid-19.

L'ensemble viendra soutenir 17 projets, dont la sélection a été annoncée début mars. Ils impliquent « plus de 136 équipes de recherche de toute l'UE », indique, dans le Point du 15 mars, la commissaire bulgare Mariya Gabriel, responsable de l'innovation, de la recherche, de la culture, de l'éducation et de la jeunesse. Parmi les projets retenus figure un nouvel essai clinique européen portant sur 3 200 patients, dont 800 en France.

4 L'ESSAI CLINIQUE LANCÉ EN FRANCE ET EN EUROPE

Les 3 200 patients concernés sont tous déjà malades, atteints de forme sévère de coronavirus et hospitalisés. La prise en charge, qui devait commencer au plus tard cette semaine, consiste à traiter les symptômes en testant quatre traitements différents, administrés chacun à un lot de patients tirés au sort. L'un de ces traitements consistera à faire « les choses habituelles : l'oxygène, la ventilation, etc. », détaillait la semaine dernière, le docteur Yazdan Yazdanpanah lors d'une conférence de presse au ministère de la Recherche. Un deuxième se fera à base du remdesivir, un antiviral notamment utilisé contre Ebola développé par les laboratoires Gilead. Un troisième reposera sur le Kaletra, un anti-VIH du laboratoire AbbVie. Le quatrième traitement associera le même Kaletra à une autre molécule – un interféron bêta du laboratoire Merck – afin d'optimiser les chances de succès. Cette façon de procéder peut soulever des questions, reconnaissait le docteur Yazdan Yazdanpanah. « Mais c'est la seule manière d'être sûr que l'on peut, au bout de 100, 400, 500 patients, savoir quel traitement est le plus efficace. »

MARIE-NOËLLE BERTRAND

Un geste utile: investir dans la recherche fondamentale

Depuis 2003, Bruno Canard, chercheur à Aix-Marseille, travaille sur les coronavirus. Il dénonce le désengagement européen et français dans le secteur des sciences.

Lorsqu'il relit les lettres d'intention qu'il avait adressées en 2015 à la Commission européenne avec ses collègues belges et hollandais, Bruno Canard en a les poils qui se hérissent. Le directeur de recherche CNRS à Aix-Marseille, spécialiste des coronavirus, y expliquait qu'il existait neuf familles de virus pour lesquelles une émergence était possible. « Le premier sur la liste était le flavivirus, explique-t-il. Le second, le coronavirus. Un an plus tard, apparaissait Zika, un flavivirus. Et aujourd'hui, le Covid-19, un coronavirus! » La Commission européenne ne donnera jamais de réponse. Aujourd'hui, l'Europe met 10 millions d'euros sur la table. « Ridicule », rétorque Bruno Canard. « Dans l'urgence, nous devons rédiger des programmes jour et nuit. Monter des projets en un temps record. Au bout de deux ou trois ans, le virus aura disparu et on n'en parlera plus. »

Il faudra tirer les conséquences de cette épidémie

Le chercheur sait de quoi il parle. En 2002, avec l'apparition du Sars-CoV, un virus qui provoque une maladie infectieuse des poumons, l'Union européenne décide de lancer plusieurs programmes afin de ne pas être prise au dépourvu en cas de nouvelles émergences. Dès 2004, l'équipe de Bruno Canard, grâce à des réseaux collaboratifs européens, affiche des résultats prometteurs. « Nous avions eu cette idée qui s'est révélée fructueuse : les virus ont une capacité énorme à être différents, variés, avec de larges familles. Nous les avons donc étudiés tous en même temps, afin d'en avoir un modèle type qui nous permettrait, en cas de menace d'un



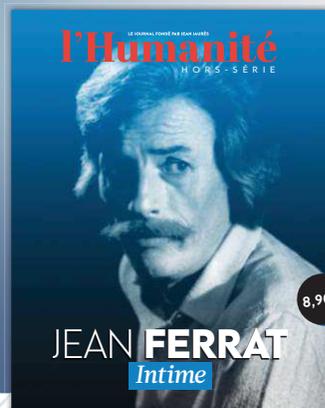
Aujourd'hui, l'Europe met 10 millions d'euros sur la table. « Ridicule » pour Bruno Canard. Sylvain Lefevre/Getty Images

virus inconnu, d'en trouver un proche, d'où nous pourrions extraire des données scientifiques. » Mais dès 2006, l'intérêt des politiques pour le Sars-CoV avait disparu. La crise financière de 2008 accélère le désengagement de l'Europe et de la France pour la recherche. Résultat : des stratégies de recherche fondamentale sont mises de côté ou perdent leurs crédits.

Pourtant, explique Bruno Canard, « l'émergence des virus va être de plus en plus rapide, du fait du changement climatique, de la perte de la biodiversité, de la déforestation ». Si cette recherche fondamentale n'avait pas été maltraitée, mais au contraire poursuivie de manière assidue, la science aurait eu la capacité de développer un médicament pan-corona, actif contre n'importe quel nouveau coronavirus

qui apparaîtrait, assure le chercheur. Il dissipe au passage la confusion qui règne entre un vaccin et un médicament. « Un vaccin demande au mieux 18 mois de recherches. Et pour des virus non prévisibles, qui changent, il n'est pas adapté. Mieux vaut faire des médicaments qui ont un large spectre dans une famille virale. Cela peut nécessiter 5 ans, parfois 10. D'où l'importance de l'anticipation scientifique. » Aujourd'hui, dit-il, l'heure n'est pas à la polémique. « Il y a un devoir impératif d'écouter ce que nous dit le gouvernement. » Mais il faudra tirer les conséquences de cette épidémie. « Si seulement un peu de crédit impôt recherche pouvait être reversé pour irriguer la recherche, ça serait un bol d'air énorme. Et surtout productif. »

NADÈGE DUBESSAY



FERRAT INTIME

JE SOUHAITE RECEVOIR LE HORS-SÉRIE À 8,90 EUROS + 2 EUROS DE FRAIS DE PORT (VALABLE UNIQUEMENT POUR LA FRANCE MÉTROPOLITAINE), SOIT : 10,90 € X ... EXEMPLAIRE(S) = ... EUROS.

PRÉNOM NOM

ADRESSE

VILLE CODE POSTAL

TÉLÉPHONE E-MAIL

RENOUVER IMPÉRATIVEMENT CE BULLETIN ACCOMPAGNÉ DU RÈGLEMENT (CHÈQUE À L'ORDRE DE L'HUMANITÉ) À : L'HUMANITÉ/SERVICE DIFFUSION MILITANTE, 3, RUE DU PONT-DE-L'ARCHE, 37550 SAINT-AVERTIN. TÉLÉPHONE : 01 55 84 40 30.

CHEZ VOS MARCHANDS DE JOURNAUX ET SUR HUMANITE.FR

L'événement



Le groupe chinois Foxconn, qui figure en tête de la sous-traitance en électronique pour les multinationales états-uniennes du secteur comme Apple, est fortement touché par l'épidémie et a dû réviser toutes ses productions à la baisse. Yuan Shuling/Imaginechina/AFP

Un virus qui révèle la plaie de la mondialisation libérale

La crise sanitaire met en lumière les travers d'une mondialisation dominée par les critères des marchés financiers, tout en relevant... un besoin inédit de coopérations internationales.

Les prolongements de la crise du coronavirus sur l'économie mondiale éclairent d'une lumière très crue une mondialisation libérale, placée sous l'empire des marchés financiers. En France et en Europe, des tendances graves sont repérées dans plusieurs secteurs industriels clés. On y assiste à une réduction de plus en plus sensible des stocks de pièces détachées ou d'éléments indispensables à certaines fabrications. L'épidémie fait ainsi resurgir les dérives les plus graves d'une mondialisation libérale désignée encore, il y a très peu de temps, comme une méthode sans appel, un moyen incontournable de nourrir la croissance et le développement du monde.

De très nombreux secteurs sont touchés. Mais trois le sont dans des proportions qui les amènent au bord d'un seuil d'alerte : l'automobile, l'électronique et la pharmacie. La « rupture des chaînes de production » avec la Chine ou (et) l'Extrême-Orient constitue un handicap de plus en plus sensible. Elle pousse en Europe l'industrie automobile et ses groupes équipementiers dans les difficultés. Comme en Allemagne, où des dizaines de milliers de salariés sont poussés ces jours-ci vers le chômage technique.

Il faut savoir en effet qu'avant d'être installée en bout de course sur un véhicule, une pièce essentielle du moteur, de l'habitacle ou de la carrosserie peut avoir fait le tour du monde. La recherche frénétique du moindre coût salarial et social, associée à un développement des transports low cost, a largement contribué à ce type d'organisation de

la production. Celle-ci est à l'origine d'une partie des délocalisations orchestrées ces dernières années vers les lieux les plus rentables par les gourous de la finance qui pilotent aux destinées des plus grands groupes industriels. Qu'il s'agisse d'accéder à un marché réputé porteur comme celui des États-Unis et de l'Amérique du Nord. Ou qu'il s'agisse de sous-traiter les fabrications vers des pays où le salaire peut être écrasé. Résultat : quand la production est ralentie, voire paralysée par la faute du virus, ces grands ordonnateurs de la mondialisation libérale que sont les places boursières s'effondrent.

Une évolution qui fait émerger un risque de pénurie de médicaments

Dans l'électronique, ce type de dérèglement est plus sensible encore. Les composants des iPhone et autres objets électroniques grand public sont en effet fabriqués en Chine. Or, le groupe chinois Foxconn, qui figure en tête de cette sous-traitance pour les multinationales états-uniennes du secteur comme Apple, est fortement touché par l'épidémie et a dû réviser toutes ses productions à la baisse. Comme ces écrans destinés aux iPhone d'Apple fabriqués à Wuhan ou dans les alentours de l'épicentre mondial de la maladie.

Mais c'est dans l'industrie pharmaceutique que les conséquences de l'interruption des chaînes de production pourraient prendre la dimension la plus dramatique. Les principes actifs de quelque 80 à 85 % des médicaments vendus en France et en Europe sont en effet produits en Chine, dans des entreprises qui sont au moins partiellement fermées car leur personnel doit être protégé de la propagation du virus. Cette évolution fait émerger un risque de pénurie de médicaments. Car les principes actifs, à savoir les molécules qui confèrent

aux traitements leurs propriétés thérapeutiques essentielles, sont évidemment déterminants pour leur efficacité. Là encore, les laboratoires pharmaceutiques ont cédé, comme le français Sanofi, à l'injonction des financiers qui, à la recherche du meilleur taux de rentabilité et obsédés par « la réduction des coûts salariaux », ont poussé à l'organisation de cette sous-traitance.

Les conséquences des dogmes les plus convenus de la mondialisation libérale sur l'organisation des productions se trouvent ainsi subitement placées en pleine lumière. Jusqu'à obliger à des révisions spectaculaires de position ceux qui comptent parmi ses acteurs les plus dévoués. Le ministre français de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire, s'est ainsi risqué à reconnaître que le coronavirus constituerait rien de moins qu'un game changer, soit un événement de nature à changer la donne du fonctionnement de la mondialisation. Il relève « la nécessité impérieuse de relocaliser un certain nombre d'activités ». Il plaide « une souveraineté économique » de la France et de l'Europe en avançant, à propos de l'automobile, la création « d'un Airbus de la batterie ». Soit une révision de l'orthodoxie libérale aux dimensions aussi floues que modestes, compte tenu de l'ampleur des mesures à mettre en œuvre pour réorganiser réellement les productions mondiales dans l'intérêt de tous les acteurs, au nord comme au sud.

La crise du coronavirus possède une double face : elle conduit aussi à d'impressionnants rapprochements internationaux, notamment déjà avec les acteurs chinois, dans le domaine de la santé, de la prévention et de la recherche pour la mise au point la plus rapide possible d'un vaccin. Elle pourrait être, à l'avenir, à condition de tirer enseignement du désastre libéral, un facteur de rapprochement et de coopération bien plus large, si nécessaire à la mise en place d'une autre mondialisation, bénéfique à tous. ●

Le gouvernement veut interdire les licenciements pendant la crise

Le chef du gouvernement reçoit ce mercredi à 18 heures les partenaires sociaux sur « les réponses économiques et sociales » à la crise du coronavirus. Lundi, lors d'une conférence téléphonique avec les organisations patronales et syndicales, la ministre du Travail a demandé qu'on l'alerte si une entreprise engage des licenciements.

Leïla de Comarmond
@leiladeco

« Pendant la période actuelle, c'est zéro licenciement. » C'est ce qu'a affirmé lundi la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, aux leaders des organisations patronales et syndicales lors d'une conférence téléphonique, selon l'un des participants. Cette réunion, selon une source, intervenait deux jours avant un rendez-vous avec le Premier ministre, Édouard Philippe à invité à une réunion – physique ou à distance – les représentants des entreprises et des salariés pour évoquer « les réponses économiques et sociales » à la crise du coronavirus mercredi à 18 heures.

Interdiction de fait

« La ministre a été extrêmement ferme », rapporte ce participant à la réunion téléphonique à laquelle le Medef n'aurait pu participer faute d'avoir réussi à se connecter. Muriel Pénicaud serait allée « très loin », ajoute-t-il.

« Elle nous a sollicités pour faire remonter les informations localement aux Directes [services extérieurs de l'Etat qui gèrent les plans sociaux] et, pour les plus grandes entreprises, directement à son cabinet » en cas de projet de licenciement. Cette interdiction de fait démarre au jour où a été décidée la fermeture des commerces, soit dimanche, selon la même source qui précise que « aucun plan de licenciement ne sera accepté dans la période ».

Le gouvernement ne veut laisser d'autre choix aux entreprises que de passer par le chômage partiel. La ministre du Travail l'a confirmé ce lundi, faisant à « trois reprises » référence à la stratégie adoptée par l'Allemagne lors de la crise financière de 2008, a noté un participant. Muriel Pénicaud a annoncé aux organisations patronales et syndi-



Plusieurs mesures ont été proposées par la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, au Premier ministre, pour apporter des « réponses économiques et sociales » à la crise actuelle. Photo Stéphane de Sakutin/AFP

cales que le plafond d'indemnisation par l'Etat à l'entreprise pour ses salariés serait relevé à 4,5 fois le SMIC, soit 36 euros net de l'heure. La ministre a également martelé que le télétravail devait être de droit pour les salariés, évaluant à un tiers la proportion qui pourrait être concernée.

Risque de conflit social

Pour leur part, Laurent Berger, le secrétaire général de la CFDT, Philippe Martinez, son homologue de la CGT et François Hommeril, le

« Pendant la période actuelle, c'est zéro licenciement. [...] Aucun plan de licenciement ne sera accepté. »

MURIEL PÉNICAUD
Ministre du Travail

président de la CGC, ont alerté sur le risque qu'en France aussi émergent des conflits comme en Espagne et en Italie du fait de l'insuffisance de précautions sanitaires dans certaines entreprises.

Évoquant le report au 1^{er} septembre de l'entrée en vigueur de la deuxième étape de la réforme de l'assurance-chômage, Muriel Pénicaud a par ailleurs précisé que pendant la période actuelle de confinement, il n'y aurait pas de contrôle de la recherche active d'emploi, empêchée de fait. ■

Assurance-chômage : la réforme reportée de cinq mois

Prévue pour le 1^{er} avril, l'entrée en vigueur de la deuxième salve de mesures de refonte des règles de l'assurance-chômage est reportée au 1^{er} septembre, a annoncé lundi matin la ministre du Travail, Muriel Pénicaud.

Alain Ruello
@AlainRuello

La deuxième salve des mesures de la réforme de l'assurance-chômage attendra, en raison de la crise du coronavirus. Prévue pour le 1^{er} avril, l'entrée en vigueur a été reportée au 1^{er} septembre. « Je l'ai proposé au président et au Premier ministre qui ont dit oui », a déclaré Muriel Pénicaud, la ministre du Travail, ce lundi matin sur BFM TV/RMC.

La décision a été prise lors d'une réunion au sommet tenue vendredi après-midi à l'Élysée, dans la foulée d'une rencontre de la ministre du Travail et de Bruno Le Maire, le ministre de l'Économie et des Finances, avec les partenaires sociaux. Devaient notamment changer les règles qui fixent la durée d'indemnisation et le salaire journalier de référence. Les syndicats appréciant, eux qui n'ont eu de

cesse de dénoncer leurs conséquences sur les précaires qui alternent chômage et contrats courts. « La CFDT salue le report [...] La solidarité doit prévaloir dans cette période », a réagi sur Twitter Laurent Berger, le numéro un de la confédération. « Une bonne nouvelle pour les salariés les plus précaires et les plus impactés par la crise », s'est réjouie Vanessa Jereb, secrétaire générale adjointe à l'emploi, l'économie, la formation professionnelle de l'Unsa.

Un décret sera pris dans les 48 heures pour entériner ce report.

« La réforme a été conçue dans un contexte qui n'a rien à voir avec ce qu'il est aujourd'hui », leur oppose indirectement Muriel Pénicaud. En clair : les règles gardent toute leur justification quand la crise sera passée et que les entreprises embaucheront à nouveau.

Un décret sera pris dans les 48 heures pour entériner ce report de cinq mois, qui donne donc une indication de la date de retour à la normale envisagée par le gouvernement. ■

L'emploi à domicile aura aussi son dispositif de chômage partiel

La ministre du Travail, Muriel Pénicaud, a annoncé lundi que les salariés à domicile seront indemnisés à hauteur de 80 % de leur salaire, s'ils ne peuvent pas venir travailler en raison de la pandémie. L'employeur fera l'avance du salaire et pourra se faire rembourser ultérieurement.

Ingrid Feuerstein
@In_Feuerstein

Parmi l'éventail de mesures annoncées pour indemniser la chute de l'activité économique liée au coronavirus, il restait quelques angles morts, dont celui de l'emploi à domicile. Que faire si l'employeur souhaite suspendre le contrat du salarié ? Que faire si le salarié souhaite rester chez lui par précaution ou

doit le faire suite à une décision de confinement ? « La convention collective des salariés du particulier employeur ne prévoit pas de droit de retrait », explique-t-on à la Fepem, la fédération du secteur.

Vide juridique

Face à ce vide juridique, le gouvernement a annoncé qu'il allait mettre en place pour les employés à domicile un dispositif comparable au chômage partiel. « Les employés à domicile qui ne peuvent plus exercer leur activité toucheront 80 % de leur salaire sans aller travailler », a indiqué lundi Muriel Pénicaud, la ministre du Travail, sur BFM-RMC.

L'employeur fera l'avance du salaire et pourra se faire rembourser ultérieurement par le Cesu, le centre auprès duquel il déclare les heures de son employé chaque

mois. Cette décision concerne quelque 2,2 millions de particuliers qui emploient au total un peu moins de 1 million de salariés. Les détails pratiques seront précisés dans un décret à paraître dans les prochains jours.

Les particuliers employeurs sont également en attente de savoir si leurs salariés seront concernés par une décision de confinement. Les emplois à domicile peuvent être considérés comme essentiels

2,2

MILLIONS de particuliers de particuliers font travailler au total un peu moins de 1 million d'employés à domicile.

au fonctionnement du pays, si l'on prend l'exemple des aides à domicile.

Personnes âgées isolées

Certaines personnes âgées ne sont pas autonomes sans l'aide d'un assistant de vie, comme l'a rappelé la Fepem dans un communiqué où elle demandait que ces travailleurs soient équipés de masques et de solutions hydroalcooliques.

D'après la fédération, 900.000 particuliers employeurs sont âgés de plus de 70 ans ou sont en situation de handicap. « Nous ne pouvons pas prendre le risque que des milliers de personnes fragiles se retrouvent seules et isolées à leur domicile », argumente la Fepem. De même, pour la garde d'enfants, qui risque d'être fortement sollicitée par les parents en raison de la fermeture des écoles. ■

La fabrique du consentement sexuel

DROITS

Les réponses collectées par la récente enquête #NousToutes éclairent la prédominance d'une sexualité subie par les femmes. Des militantes soulignent l'urgence d'une réflexion intersectionnelle.

≡ Chloé Dubois

Au terme « *consentement* » « nous préférons l'expression d'une *volonté explicite* », précise d'emblée Vanessa. Membre de l'association « *féministe radicale et révolutionnaire* » FièrEs, la militante aspire à un changement total de regard sur la sexualité et remet en question le mot même de « consentement », symptôme d'un modèle à anéantir : celui des vieilles normes hétéropatriarcales qui ne permet pas aux femmes « *d'avoir un rapport à la séduction ou à la sexualité qui soit volontaire et conquérant* », mais passif, « *subordonné* » aux hommes, qui « *désirent et obtiennent* ».

« *Dire oui, ce n'est pas suffisant si nous n'avons pas la place de prendre en considération tout le reste*, renchérit Rachel, égale militante de FièrEs. *Dire oui, ce n'est pas non plus suffisant si nous n'avons pas pu déconstruire des années d'éducation à une sexualité subie, ni nous défaire des injonctions du type : "Il faut le faire, donc je le fais." Et pour faire ce travail, il nous faut ne pas être seules.* » Finalement, c'est toute une culture du consentement qu'il reste à réinventer, afin de réapprendre à chaque personne, et en particulier aux femmes, à « *remettre leur désir en action à chaque instant de la relation sexuelle* ».

À l'occasion de la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes, les deux militantes représentent leur association au Village des féminismes, organisé à l'initiative du collectif afroféministe Mwasi, au Centre international de culture populaire (CICP) de Paris. Aux côtés d'une cinquantaine d'autres structures, les participant-es n'ont qu'un seul mot d'ordre : « *Sortir de l'effroi* » et, pour cela, « *ne surtout pas être raisonnables* ». Les violences policières du 7 mars contre les manifestantes de la marche nocturne organisée à

Paris, la remise d'un César à Roman Polanski ou la publication des résultats de l'enquête du collectif féministe #NousToutes sur le consentement sexuel sont encore dans tous les esprits.

PRISE DE CONSCIENCE COLLECTIVE

À l'origine de cette étude lancée sur les réseaux sociaux le 7 février, Léonor Guénoun, membre de #NousToutes, témoigne d'une certaine urgence. « *Nous voulions alerter depuis longtemps sur les problématiques liées au consentement*, explique la militante. *Tout s'est accéléré fin janvier, lorsque Caroline De Haas et moi avons voulu répondre aux questions de nos abonnées relatives aux violences sexistes et sexuelles sur Instagram. Nous nous attendions à des interrogations autour du délai de prescription ou des moyens de trouver un-e avocat-e. Au lieu de ça, nous avons reçu une avalanche de questions sur le consentement, certaines très difficiles à lire.* » En réaction, le collectif diffuse un questionnaire censé éclairer la réalité du consentement sexuel et participer à une prise de conscience collective.

90 %

des femmes ayant répondu à #NousToutes ont déjà ressenti une pression d'un partenaire pour avoir un rapport sexuel.

En dix jours, l'étude permet de recueillir les réponses de 96 600 femmes, dont 75 % ont moins de 35 ans. Selon ces données, neuf femmes sur dix ont déjà ressenti une pression de la part d'un partenaire pour avoir un rapport sexuel. 70 % ont déjà eu des rapports sexuels, sans pression de leur partenaire,

alors qu'elles n'en avaient pas envie. Mais, aussi, 53 % des femmes interrogées disent aussi avoir fait l'expérience d'un rapport sexuel avec pénétration non consenti, avec un ou plusieurs partenaires.

Pour le collectif, ces chiffres montrent que « *nous ne pourrions pas construire une société d'égalité entre les sexes si le corps des femmes est nié, si leurs désirs sont ignorés de leurs partenaires ou d'elles-mêmes, si elles ne sont pensées dans la sexualité que comme objets et non comme sujets* ». « *Nous ne prétendons pas que notre enquête a une valeur scientifique,*

continue Léonor Guénoun. *Mais ces résultats doivent alerter les pouvoirs publics sur ce que vivent les femmes quotidiennement. C'est pourquoi nous demandons notamment au gouvernement de lancer une grande enquête représentative sur le sujet et que des ateliers obligatoires d'éducation à l'égalité et au consentement soient mis en place dès le primaire et à tous les niveaux de la scolarité.* »

Mais au cœur de cette enquête, de quoi parle-t-on ? Qu'est-ce que cela nous dit du consentement dans le cadre d'une relation consentie ? Pour la militante, il s'agit de donner des pistes de réflexion sans imposer de définition arbitraire et définitive, qui prendraient notamment en compte les débats suscités autour du désir. Le désir est-il donc nécessaire pour consentir ? Accepter une relation sexuelle sans désir, qu'est-ce que c'est ?

CONSENTEMENT SANS DÉSIR

Dans son ouvrage *Trouble dans le consentement*, la sociologue Alexia Boucherie s'intéresse précisément aux problématiques soulevées par le consentement, en dehors du prisme du viol. Pour elle, il doit être envisagé comme une réponse libre et éclairée à une proposition, sans que soit forcément mobilisée la notion de désir. « *Lire les résultats de cette enquête sous le prisme du viol fait perdre en compréhension sur ce qui fait la complexité de la sexualité et des normes qui y sont associées*, explique la chercheuse et militante queer. *Mon propos est, au contraire, d'interroger les relations sexuelles acceptées ou proposées, donc a priori consenties, mais dont les acteurs et actrices disent qu'elles n'étaient pas motivées par du désir sexuel.* » Dans cette perspective, quels sont les multiples facteurs qui poussent une personne à proposer ou à accepter des relations sexuelles non désirées ?

Dans ces relations consenties mais non désirées, la sociologue distingue trois modèles. Le premier est fortement corrélé à l'adhésion que les personnes ont aux normes de genre : qu'est-ce qu'une femme, ou un homme, doit faire dans sa sexualité ? Qu'est-ce que l'on attend du corps d'une femme, ou d'un homme, durant



ALAN PITON/NUROPHOTO/AFP

une relation sexuelle, ou dans sa proposition d'un acte sexuel ? *« Plus les personnes adhèrent à un schéma hétéro-normatif et patriarcal, plus elles vont se contraindre à avoir des relations en fonction des attentes suscitées par ces modèles »*, résume Alexia Boucherie. La sociologue observe également la poursuite de l'imaginaire autour du *« devoir conjugal »* – terme retiré de la loi en 2010 –, c'est-à-dire l'obligation implicite que ressentent les couples d'avoir des rapports réguliers. *« Au sein d'une relation conjugale, d'autant plus entre partenaires hétérosexuel-les, une sexualité quantitative et qualitative est attendue »* et parfois même exigée, décrypte la chercheuse. Pour preuve, les couvertures de magazines féminins qui ne cessent de délivrer commentaires et conseils sur *« comment entretenir la flamme »*. Alexia Boucherie relève aussi l'importance de l'argument *« c'était pour faire plaisir à l'autre »*.

À travers ce travail d'analyse mené sous la variable du genre, l'autrice a souhaité évacuer certains questionnements qui pouvaient *« brouiller »* une prise de conscience individuelle sur le consentement de chacun-e. Pour elle, la question n'est pas : *« Si on ne sait pas pourquoi on a consenti, est-ce un viol ? »* *« En tant que militante, j'aimerais que nous ne fassions du sexe que par envie »*, reprend Alexia Boucherie. *Mais si la personne a dit oui et n'a pas changé d'avis au cours de la relation, on est dans un rapport consenti. Le viol est une catégorie juridique définie par la contrainte.* Alors plutôt que de *« criminaliser des constructions sociales »*, la sociologue a souhaité comprendre les mécanismes des rapports de force

qui poussent les personnes à consentir à un rapport pour d'autres raisons que le désir : *« Ce qui est important, c'est d'en être conscient-e et de développer des outils pour reconnaître si, oui ou non, il y a de la violence. Et dans ce cas, s'autoriser à refuser la relation. »*

REPOLITISER LE CONSENTEMENT

Au CICP, Claire, du collectif Irrécupérables – engagé contre *« les récupérations capitalistes, racistes et classistes des luttes LGBTQI et féministes »* –, pense elle aussi la problématique à l'aune de la pluralité des rapports de pouvoir. *« Parler du viol, ce n'est que la pointe de l'iceberg »*, souligne la militante féministe. *La réflexion autour du consentement doit être repolitisée et traitée de manière intersectionnelle. Parce que nous n'avons pas tous et toutes les mêmes raisons de consentir, et cela ne concerne pas que les relations hétérosexuelles ou les relations intimes. Je pense notamment aux travailleuses du sexe, pour qui la problématique est professionnelle, mais aussi aux relations homosexuelles. En tant que lesbienne élevée dans une société patriarcale, j'ai moi aussi des privilèges à déconstruire et nous ne sommes pas à l'abri des rapports de domination. »*

Manifestation à Toulouse, le 24 novembre 2018, contre les violences sexistes et sexuelles.

« La question doit être traitée de manière intersectionnelle. Parce que nous n'avons pas tous et toutes les mêmes raisons de consentir. »

Amar, secrétaire générale du Syndicat du travail sexuel (Strass), regrette de son côté que les professionnel-les du travail du sexe ne soient pas consulté-es sur ces problématiques et dans le cadre de ces études, qui relèvent pourtant de leurs conditions de travail. *« Nous sommes considéré-es par essence comme des victimes qui ne peuvent pas consentir, puisque nous exerçons forcément ce métier par désespoir ou précarité »*, dénonce Amar. *Au contraire, la notion de consentement sexuel est très claire pour nous, puisqu'elle est encadrée par des contrats qui fixent nos tarifs, nos pratiques et nos conditions sanitaires.* Selon la travailleuse du sexe, l'État est d'ailleurs le principal responsable de la dégradation de leurs conditions de travail, puisqu'il *« nous enlève notre possibilité de consentir »* via un arsenal législatif très contraignant, qui permet aux clients de négocier de plus en plus souvent les conditions énoncées plus haut, garantes de leur consentement.

Comme d'autres, Amar croit en la nécessité *« d'un gros travail théorique sur cette notion, que nous devons repenser en prenant en compte la multiplicité des parcours professionnels, des parcours de vie et des parcours affectifs de chacun-e »*, puisque *« ce n'est ni à l'État, ni aux féministes institutionnelles ou abolitionnistes de définir les contours de notre consentement »*. Sur cette même ligne, Youssef, coordinatrice de toutes les questions en lien avec les luttes LGBT+ au sein de l'association Saint-Denis ville au cœur, soulève une question de taille en ce jour de lutte pour les droits des femmes : pourquoi ne pas politiser le consentement en l'envisageant comme un pacte social ? ●

A Paris,
dimanche.



8 MARS

A Paris, des «jeunes filles en feu» pour crier leur «ras-le-bol»

A l'occasion de la journée internationale pour les droits des femmes, dimanche, plusieurs milliers de personnes ont manifesté pour dénoncer les violences sexistes, les inégalités salariales et le «césar de la honte» remis cette année à Roman Polanski.

Par
VIRGINIE BALLET
Photo **SMITH**

D'une main, elle tient une cigarette roulée. De l'autre, une pancarte qui affiche: «Moi j'ai pris perpét. Et lui?» Sophie, étudiante parisienne de 20 ans, ne se voyait pas rater la manifestation parisienne qui a réuni 60 000 personnes dimanche selon le collectif #NousToutes, à l'occasion de la journée internationale pour les droits des femmes. «C'est extrêmement important pour moi d'être là», appuie la jeune femme blonde. A deux reprises, lorsqu'elle avait 16 ans et il y a trois mois, Sophie a été victime de viol. Si elle manifeste aujourd'hui, c'est pour réclamer qu'«on apprenne à croire et à épauler les victimes face à ces traumatismes». «Moi, je n'ai pas été prise au sérieux par les flics», dénonce-t-elle.

«ADÈLE, ON TE SUIT»

Comme beaucoup de manifestantes présentes dans le cortège, la jeune femme salue le «courage» d'Adèle Haenel qui s'est levée et a quitté la salle Pleyel lorsque Roman Polanski, accusé de viol par plusieurs femmes, a été sacré meilleur réalisateur le 28 février. «En voyant cette femme que j'admire beaucoup se lever, j'étais hyper fière, j'en ai pleuré, se souvient Sophie. Elle a fait ce que je n'aurais sans doute pas osé faire, ça a eu un impact énorme.»

Les allusions à Adèle Haenel – aperçue dans le cortège – étaient omniprésentes dans la marche parisienne, partie en début d'après-midi de la place d'Italie, dans le XIII^e arrondissement, pour rallier celle de la République. Plusieurs milliers de personnes avaient répondu présent. Sur plusieurs pancartes, on pouvait lire «Adèle, on te suit» ou encore «Nous sommes les jeunes filles en feu», en référence à *Portrait of a young girl in fire*, de la cinéaste Céline Sciamma, dans lequel Haenel tient le rôle principal. Le prix remis à Roman Polanski lors de cette cérémonie des césars n'a eu de cesse de susciter l'indignation des collectifs féministes depuis sa remise. Dimanche, les manifestantes ont dénoncé «l'impunité» et scandé à plusieurs reprises «le viol, c'est pas du cinéma».

Dans une tribune publiée la semaine dernière par *Libération*, l'écrivaine Virginie Despentes saluait le départ de l'actrice en ces termes: «Célébrez-vous, humiliez-vous les uns les autres tuez, violez, exploitez, défoncez tout ce qui vous passe sous la main. On se lève et on se casse.» Devenues mots d'ordre, ces phrases s'affichaient sur de nombreuses pancartes dimanche, à l'image de celle de Caroline, étudiante de 22 ans dont c'était la première manifestation. «Il nous faut plus de gens qui se lèvent et qui protestent. On ne se laisse plus faire», lance-t-elle. «Le cri du cœur de Des-

pentent a verbalisé ce qu'on était si nombreuses à ressentir», saluent pour leur part Léa, Sabrina et Lisa, la vingtaine, tandis qu'au micro, une femme galvanisait les manifestantes: «On dit non au César de la honte! Non au 49.3!»

«ILS SE FOUTENT DE NOUS»

Outre les violences sexistes et sexuelles, les manifestantes dénoncent aussi la réforme des retraites et son impact sur les femmes, vêtues du célèbre bleu de travail et du fichu rouge de l'icône de la culture pop américaine Rosie la riveteuse, symbole des femmes ayant travaillé dans l'industrie de l'armement pendant la Seconde Guerre mondiale. Comme elles le font depuis le début de la fronde contre la réforme des retraites, les manifestantes ont entonné «A cause de Macron» (sur l'air d'A cause de garçons) en dansant pour protester contre la réforme.

Vêtues de leur robe, et de fichus rouges, des avocates ont effectué un haka de protestation devant la mairie du XIII^e arrondissement. «Cette réforme va paupériser tout le monde, hommes comme femmes», s'insurge M^e Caroline Mecary, l'une des participantes à ce haka protestataire qu'elle envisage comme une «autre façon de dire "on se lève et on se casse"». «Ils se foutent de nous en prétendant qu'on sera grandes gagnantes», s'est quant à elle agacée l'écrivaine féministe Florence Montreynaud, l'une des signataires du manifeste des Chiennes de garde, paru il y a vingt ans. Et de préciser: «Je n'ai jamais raté une manif du 8 mars depuis 1982» – date de l'officialisation de cette journée pour les droits des femmes en France, sous l'impulsion d'Yvette Roudy, alors ministre des Droits de la femme.

Protestant contre les «doubles journées et les demi-salaires», les manifestantes grimées en Rosie la riveteuse ont jeté dans les airs leurs gants en caoutchouc jaune à 15h40, heure à théorique à partir de laquelle les femmes cessent d'être rémunérées compte tenu des écarts de salaires entre les sexes. Selon l'Insee, les femmes continuent de toucher 18,5% de moins que les hommes en équivalent temps plein.

D'autres happenings ont émaillé le cortège (chorégraphie avec les soignantes de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, soutien aux cheminotes devant la gare de Lyon). Plusieurs dizaines de femmes étaient venues avec des pancartes sur lesquelles

étaient inscrits les prénoms des femmes tuées par leur conjoint ou leur ex en 2019. Parmi les manifestantes, Laura, 32 ans, l'une des colleuses anonymes qui émaillent les murs de messages dénonçant les meurtres conjugaux depuis l'automne. La jeune femme était présente samedi soir, lors de la marche nocturne féministe au cours de laquelle les forces de l'ordre ont en-

cerclé et repoussé des manifestantes vers le métro, tenté de les disperser violemment, et diffusé des gaz lacrymogènes (lire ci-dessous). «On a compris qu'on commençait à leur faire peur, parce qu'on est de plus en plus nombreuses à se soulever», évalue-t-elle.

Pauline Baron, membre du collectif #NousToutes, fustige pour sa part un «gouvernement qui n'a pas com-

pris le ras-le-bol des femmes: ils prétendent que l'égalité est la grande cause du quinquennat. Il est temps qu'ils mettent leur politique en conformité avec leur parole».

A l'arrivée du cortège à République, un vaste die-in était prévu pour dénoncer les féminicides. En 2018, 121 femmes ont été tuées par leur conjoint ou leur ex en France. Chaque année, environ 220 000 fem-

mes sont victimes de violences physiques ou sexuelles.

D'autres manifestations se sont tenues ailleurs en France dimanche, à Lyon, Nice, Toulouse, Bordeaux, Strasbourg ou Nancy. En novembre, la marche #NousToutes contre les violences sexistes et sexuelles avait officiellement réuni près de 50 000 personnes à Paris, 100 000 selon les organisatrices. ◆

La veille, une marche nocturne ternie par des violences policières

La manifestation féministe de samedi à Paris, organisée en non-mixité, a été marquée par des évacuations forcées et l'usage de lacrymos par les forces de l'ordre.

Une «marche nocturne symbolique» avant le rendez-vous de dimanche. Samedi soir, à la veille de la manifestation pour la journée internationale des droits des femmes (lire ci-contre), plusieurs milliers de personnes ont défilé à Paris au départ de la place des Fêtes (XIX^e arrondissement) jusqu'à la place de la République. Déclarée, la manifestation prévoyait une dispersion sur la place à 22 heures. Après un départ dans le calme, elle s'est achevée, comme le montrent des vidéos relayées sur les réseaux sociaux, par des jets de grenades lacrymogènes et au moins une charge policière.

«Chargé». Pour Marion, étudiante jointe par Libé, cette marche «qui ne réunissait que des femmes, des personnes non binaires et des hommes trans» était particulièrement «déterminée»: «On a été très bien accueillies sur l'ensemble du parcours, avec des femmes aux fenêtres qui tapaient sur des casseroles à notre passage. On sentait une grande solidarité.» Ce n'est qu'après avoir quitté les lieux qu'elle a découvert les vidéos de la dispersion des manifestantes place de la République: «Ça ne nous étonne presque plus d'assister à des charges, on s'y est habituée, soufflé-t-elle. Mais on est encore choquée de voir des images d'une jeune fille tirée dans les escaliers du métro par la police.»

C'est vers 23 heures que la situation se tend place de la République. Selon les témoignages, plusieurs charges se succèdent et les manifestantes, encerclées, sont repoussées vers les entrées du métro. Certaines sont traînées par des policiers dans les escaliers de la station. Journaliste à Libé, Camille raconte avoir vu «au moins deux jeunes filles à terre, dont une qui vomissait. La police a mis du temps à accepter qu'une de ses amies lui vienne en aide». D'autres témoignages font état d'intimidations et de provocations de la part de policiers, comme cet agent qui aurait répété plusieurs fois: «Qu'est-ce qu'elles ont toutes ce soir, elles ont leurs règles ou quoi?» De son côté, dans un communiqué publié dimanche en début d'après-midi, la préfecture de Paris justifie l'usage de gaz lacrymogènes par le non-respect de «l'appel à la dispersion» par «plusieurs centaines de manifestants [qui] ont forcé le barrage des forces de l'ordre», et fait état du «maintien de manifestants» sur la place «dans une ambiance hostile aux forces de l'ordre». Membre du collectif #NousToutes, Pauline Baron explique n'avoir «rien compris à la violence qui [leur] est tombée dessus»: «On était un groupe de femmes uniquement, non violentes, c'était calme, et d'un coup, ils ont chargé». Face aux nuages de gaz lacrymogènes, les manifes-



Aux abords de la place de la République, samedi. VIDHUSHAN VIKNESWARAN, VIDOOSHAN



Des manifestantes ont été poussées dans la station de métro. CAPTURE VIDÉO HZ PRESS

«On a compris qu'on commençait à leur faire peur, parce qu'on est de plus en plus nombreuses à se soulever»,

Laura 32 ans, membre du collectif des colleuses

tantes sont séparées, d'autres encerclées, et ne peuvent rejoindre le gros du cortège qui arrive place de la République, raconte-t-elle.

«Choquée». «On a subi une violence injustifiée», affirme Pauline Baron. Des propos appuyés par Yuna Miralles, aussi membre du collectif: «Certaines ont été jetées au sol ou attrapées par les cheveux. Oui, on a eu peur: on était face à des hommes armés, équipés de boucliers, de gaz lacrymo et de grenades de désencerclement. Il y avait de la violence dans leurs gestes et dans ce qu'ils nous criaient. Certaines jeunes femmes vivaient leur première manif, elles n'ont pas compris ce qui se passait.»

Dimanche matin, les réactions se sont multipliées. Anne Hidalgo, maire de Paris et candidate à sa réélection, s'est déclarée «choquée par les violences inadmissibles et incompréhensibles», témoignant de son «soutien aux manifestantes et manifestants». En fin d'après-midi, la secrétaire d'Etat chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, Marlène Schiappa, invitée de BFM TV, a déclaré de son côté que le ministre de l'Intérieur avait «demandé un rapport à préfecture de police», lequel indique que «le tracé de la manifestation n'aurait pas été respecté». Selon la préfecture, neuf personnes ont été interpellées et sept placées en garde à vue.

CHARLES DELOUCHE et V.B.

UN PÉDOCRIMINEL DE 69 ANS AUX ASSISES

« Je suis pédophile et le serai toujours », écrivait le docteur Joël Le Scouarnec en 2016, dans son journal intime. Soupçonné d'abus sur des centaines d'enfants, il comparait depuis vendredi devant les assises de la Charente-Maritime.

3

C'est le nombre de bombes américaines de la Seconde Guerre mondiale désamorçées samedi matin à Saint-Ouen-l'Aumône (Val-d'Oise). Elles ont été découvertes il y a quinze jours sur un chantier de construction.

Société & Solidarités

Hier à Paris, les manifestantes ont envoyé un message: se faire entendre, être vues, reconnues dans l'espace public et dans l'histoire. Leur donner enfin autant de place et de droits que l'autre moitié de l'humanité. Thibault Camus/AP/Sipa

8 MARS

« Nous sommes fortes, fières, féministes et en colère »

Répondant à l'appel de 30 organisations féministes et syndicales, des milliers de femmes ont battu le pavé à Paris pour exiger l'égalité et le retrait de la réforme des retraites.

« **A**ux femmes, la matrice reconnaissante ». Ce dimanche matin, place du Panthéon, l'intersyndicale de la culture a pris un peu d'avance sur la grande marche internationale de la lutte pour les droits des femmes en brandissant cette banderole de 30 mètres. Entendre les femmes, les voir, les reconnaître dans l'espace public et dans l'histoire, leur donner enfin autant de place et de droits que l'autre moitié de l'humanité: le message est simple. Et a tenté de faire plus de bruit l'après-midi.

Peu avant 14 heures, premiers cris place d'Italie. En position de guerrières, portant

robes noires et rabats rouges, les avocates lancent leur haka, rodé depuis des mois sur les manifestations contre la réforme des retraites. Dans la profession, 56,4 % sont des femmes, avec des revenus en moyenne inférieurs à 51 % de ceux de leurs confrères. Inégalités de salaires qui se répercutent plus tard sur les pensions de retraite, spécialités à dominante féminine concernant les justiciables aux revenus les plus modestes, violences sexistes et sexuelles...

En criant toutes ensemble ce jour, les avocates guerrières veulent dénoncer tout cela à la fois. « Dans notre corporation, quand on défend la libération de la parole des femmes, on peut encore se trouver en opposition avec des confrères », remarque

Maude Beckers, avocate à Pantin, alors que plusieurs tribunes parues dans les journaux remettent en cause les prises de parole des victimes. « Compte tenu du nombre de violences faites aux femmes qui ne sont pas prises en compte par la justice, défend maître Beckers, on ne peut pas s'étonner qu'il y ait d'autres formes de réaction, de nombreux témoignages de victimes sur les réseaux sociaux. D'un côté la parole se libère et de l'autre certains tentent de la museler en invoquant des outils juridiques, comme la dénonciation calomnieuse et le risque de poursuites pour ces femmes. »

Comme en réponse, des pancartes violettes affichent « Femmes victimes de violence, on vous croit », alors qu'une équipe de jeunes colleuses, pinceaux et seaux à la main,

vient de poser sur la façade « Nous sommes le cri de celles qu'ils ont fait taire ». Partout, les messages rendent hommage à Adèle Haenel, l'actrice qui s'est levée en lançant « la honte » lors de la remise du César du meilleur réalisateur à Roman Polanski, mis en cause par six femmes pour viols et qui a fui la justice américaine.

« Pour l'avortement légal dans toute l'Amérique latine »

« Adèle Haenel présidente », « Nous sommes l'armée d'Adèle », lit-on sur des bouts de carton ou des affiches, alors que la comédienne se fonde, anonyme, dans la foule. « Nous sommes fortes ! Nous sommes fières ! Et féministes ! Et radicales ! Et en colère ! » scandent les plus jeunes. ●●●

Société & Solidarités

●●● « Nous sommes fortes, fières, féministes et en colère »

On entend au loin la tête de cortège menée par les Rosie, ce collectif de femmes en bleu de travail et gants de vaisselle qui a permis de mettre en avant la situation des femmes lors des manifestations contre la réforme des retraites. Sur leur camion, une « Rosie, la riveteuse géante » comme un pantin de carnaval bat le rythme, et deux acolytes mènent la danse. Tout au long du parcours, les danseuses reprennent leur pastiche chorégraphié d'un tube des années 1980, « À cause de Macron », en alternant avec une version remix de l'hymne des femmes de 1971. « Travailleuses mais précaires, les femmes / Dépendantes et exploitées / Plus bas sont les salaires, des femmes / Nous voulons l'égalité », entonnent-elles avec les femmes de chambre de l'hôtel Ibis Batignolles, en grève depuis sept mois. « Ton sale plan retraite, nous jette

« Travailleuses mais précaires / Dépendantes et exploitées / Plus bas sont nos salaires. »

LES ROSIE AVEC LES FEMMES DE CHAMBRE D'IBIS BATIGNOLLES, EN GRÈVE DEPUIS SEPT MOIS

dans la précarité », reprennent-elles avec les cheminotes, gare d'Austerlitz. Plus loin, leur flashmob rendra hommage aux femmes migrantes, puis aux Chiliennes en reprenant « El violador eres tu » avec d'autres militantes d'Amérique latine. « Il y a une grande manifestation aujourd'hui à Mexico et, demain, les femmes s'arrêtent au Mexique : elles ne seront plus dans la rue, ni dans les écoles, ne consommeront pas », explique Abril, 21 ans. Autour de son cou, un foulard vert « Pour l'avortement légal, en sécurité et gratuit dans toute l'Amérique latine ».

« On n'a plus envie d'avoir peur la nuit »

Le cortège des Rosie est censé rythmer le défilé avec des rendez-vous précis sur le parcours... Mais c'est le grand foutoir, des chants revendicatifs un peu partout, une masse de manifestants de toutes origines qui débordent sur le trottoir et emmènent la foule avec joie et détermination, malgré la pluie intermittente. Siloë et Emma ont 22 et 23 ans et brandissent avec détermination une pancarte en carton : « Maman, hier soir j'étais libre dans la rue jusqu'à ce que la police et son État chargent ». Elles participaient samedi soir, veille du 8 mars, à la manifestation non mixte, « parce que c'est légitime pour une marche de nuit, mais aussi pour dire qu'on n'a plus envie d'avoir peur la nuit », et elles n'ont pas compris pourquoi les policiers ont chargé une foule calme. « Je suis rentrée en colère, raconte Siloë. Alors c'était important pour moi de revenir aujourd'hui. L'ambiance est festive, ça fait plaisir. Mais maintenant, il faut être concret. Cette manifestation c'est bien, mais qu'est-ce qu'on en fait ? Hier, c'était une métaphore de ce que vivent les femmes. À un moment donné, les policiers ont décidé qu'ils ne voulaient plus de nous dans la rue. Qu'on n'avait plus notre place. Il faut en finir avec ce patriarcat. » ●

KAREEN JANSELME

« Qu'est-ce qu'elles ont ce soir ? Elles ont toutes leurs règles ? »

Samedi soir à Paris, des féministes ont été frappées par la police alors qu'elles défilaient contre les violences faites aux femmes.

Elles étaient des milliers à marcher, samedi soir, contre les violences sexistes et sexuelles dans les rues parisiennes, à la veille des mobilisations du 8 mars. « On s'lève, on s'casse, on vous emmerde ! » scandent des féministes dans une joyeuse ambiance. Jusqu'à ce que la police vienne interrompre la manifestation – déclarée plus tôt en préfecture. Comme le montre une vidéo de Vidoo-shan, photographe indépendant, membre du collectif la Meute, des agents ont encerclé les manifestantes près de la place de la République, avant de charger en ligne, frappant à l'aveugle et interpellant, alors qu'aucune action violente n'avait été commise. « Flics, violeurs, assassins ! » ripostent en chœur plusieurs agressées.

« Un chaos et une terreur certaine »

Pour disperser la foule, les agents utilisent également du gaz lacrymogène. « Non contente de semer un chaos et une terreur certaine, la police a décidé de charger dans le tas et d'interpeller au hasard les personnes qui n'avaient pas encore fui », ont dénoncé de leur côté les colleuses d'affiches parisiennes. Ce groupe féministe a fait état de quatre militantes placées en garde à vue, dont une emmenée à l'hôpital après la charge violente.

Ce n'est pas tout. Plusieurs vidéos montrent que les manifestantes ont été évacuées de force dans le métro par des gendarmes mobiles et des CRS. « On a aussi eu droit à "qu'est-ce qu'elles ont ce soir ? Elles ont toutes leurs règles ?" et "tu pourras l'écrire dans ton journal intime" », a rapporté sur Twitter la journaliste Hélène Molinari. Les images, ahurissantes, n'en finissent plus de faire le tour des réseaux sociaux et ont provoqué une vague d'indignation



Samedi, l'ambiance était festive, elle s'est terminée dans la violence. T. Suarez/Réa

en l'espace de quelques heures. « Le féminisme n'a jamais tué personne, le machisme tue tous les jours en France, s'est indignée sur France Info Anne-Cécile Maiffert, présidente de la Fondation des femmes. Je suis choquée de voir que le ministère de l'Intérieur a choisi de déployer des moyens pour réprimer les femmes plutôt que de renforcer les moyens de lutte contre les violences machistes. » Et d'interroger : « Est-ce que le message consiste à dire que les femmes doivent rester à la maison ? »

« Des sanctions exemplaires pour ces brutalités »

« Des féministes ont été frappées par les forces de police alors qu'elles manifestaient contre les violences sexuelles », a dénoncé la militante de #NousToutes Caroline De Haas, avant d'interpeller les dirigeants : « Emmanuel Macron, Christophe Castaner, Marlène Schiappa, comment avez-vous pu donner des consignes pareilles ? » En signe de « soutien aux manifestantes », la maire

de Paris, Anne Hidalgo, candidate à sa réélection aux municipales, s'est dite « choquée » par des « violences inadmissibles et incompréhensibles ».

Ces violences interrogent : comment, dans un gouvernement assurant lutter contre les violences faites aux femmes, des féministes peuvent-elles se retrouver frappées de la sorte par la police ? La préfecture a indiqué que neuf personnes ont été interpellées : six pour participation à un regroupement, deux pour outrage et rébellion et une pour outrage, rébellion et jets de projectiles. Face au tollé, la secrétaire d'État à l'Égalité femmes-hommes, Marlène Schiappa, s'est contentée de réagir sur Twitter : « Toutes les femmes doivent pouvoir manifester pacifiquement pour faire respecter leurs droits ! Le ministre Castaner a demandé un rapport à la préfecture de police sur ce qui s'est passé en marge de la marche féministe. » Les colleuses parisiennes exigent déjà « des sanctions exemplaires contre ces violences faites aux femmes ». ●

LOLA RUSCIO

CAROLINE WUCHER, 62 ANS, « AUJOURD'HUI, L'ASPECT SOCIAL EST PLUS FORT QU'EN 1970 »

Elle porte une écharpe et un pantalon violets, couleur élue par les féministes depuis les suffragettes. Caroline Wucher ajuste les badges qui vont orner son manteau. Parmi eux, un collector, celui du MLF – Mouvement de libération des femmes. « Et dire qu'à l'époque on nous traitait de mal baisées, se marre-t-elle. Nous étions forcément laides, grosses...

C'était pourtant tout le contraire ! Nous étions gaies, on chantait tout le temps. » Elle regarde avec bienveillance autour d'elle ce féminisme nouvelle génération qui se mobilise, et « ça fait du bien », assure-t-elle. Elle se souvient de « ces luttes extraordinaires » pour le droit à l'avortement. « Des copines avortaient en secret. C'était affreux, risqué, culpabilisant. »

Aujourd'hui, déplore-t-elle, les jeunes sont moins politisées. Mais « l'aspect social est plus fort. Dans les années 1970, les femmes réclamaient un autre monde. C'était surtout des intellectuelles, issues d'un mouvement né aux États-Unis. Là, la prise de conscience venue des pays du Sud s'est généralisée, les mentalités ont changé. Elle sourit. « Il ne faut pas oublier

que nous, les féministes des années 1970, avons mis au monde et élevé des garçons ! À cette époque, les femmes voulaient sortir de ces schémas auxquels on les assignait : il fallait se marier, avoir des enfants... Aujourd'hui, il existe une véritable volonté d'égalité, y compris de la part de beaucoup hommes. » Le flambeau a bien été transmis.

L'entretien

ANNA GIMENO BERBEGAL

«Le mouvement féministe espagnol est devenu une référence internationale»

Journaliste et sociologue spécialisée dans la question du féminisme, collaboratrice à la revue *la Marea*, Anna Gimeno Berbegal éclaire les tendances et les revendications du féminisme en Espagne. Dans ce pays, différentes mobilisations ont marqué l'actualité de la dernière décennie avec une traduction politique.

Le mouvement féministe espagnol a été impliqué sur plusieurs fronts de mobilisations et de revendications ces dernières années. Pouvez-vous expliquer lesquels et avec quels échos dans la société civile ?

ANNA GIMENO BERBEGAL Le mouvement féministe espagnol a une longue trajectoire historique. Ces dernières années, il a connu un élan et une visibilité énormes, au point de se positionner avec ses revendications comme un discours hégémonique, de sorte que même la droite politique a commencé à utiliser le label féministe, dans une opération d'opportunisme politique dépassée par le succès, la transversalité et la popularité du mouvement. Aujourd'hui, le mouvement féministe espagnol est une référence internationale qui nous confère beaucoup de fierté, mais nous avons appris et nous avons encore beaucoup à apprendre des militantes des autres pays, et nous devons une grande partie de nos réalisations aux féministes qui nous ont précédées. Il y a à peine cinq ans, le mot «féministe» ou le mot «patriarcat» pouvaient à peine être lus dans un journal généraliste. Aujourd'hui, ce sont deux termes populaires et quotidiens. L'accélérateur de ce mouvement, avant le célèbre «MeToo» de 2017, s'est enclenché avec l'expérience du Train de la liberté, en février 2014, une initiative des féministes asturiennes qui a abouti à la plus grande manifestation féministe de l'histoire de l'Espagne jusqu'à ce moment, contre les intentions du gouvernement du Parti populaire (PP, droite) de réformer la loi actuelle sur l'avortement et de le pénaliser. Le mouvement féministe a stoppé la réforme.



«La première grève féministe en Espagne a eu lieu en 2018.»

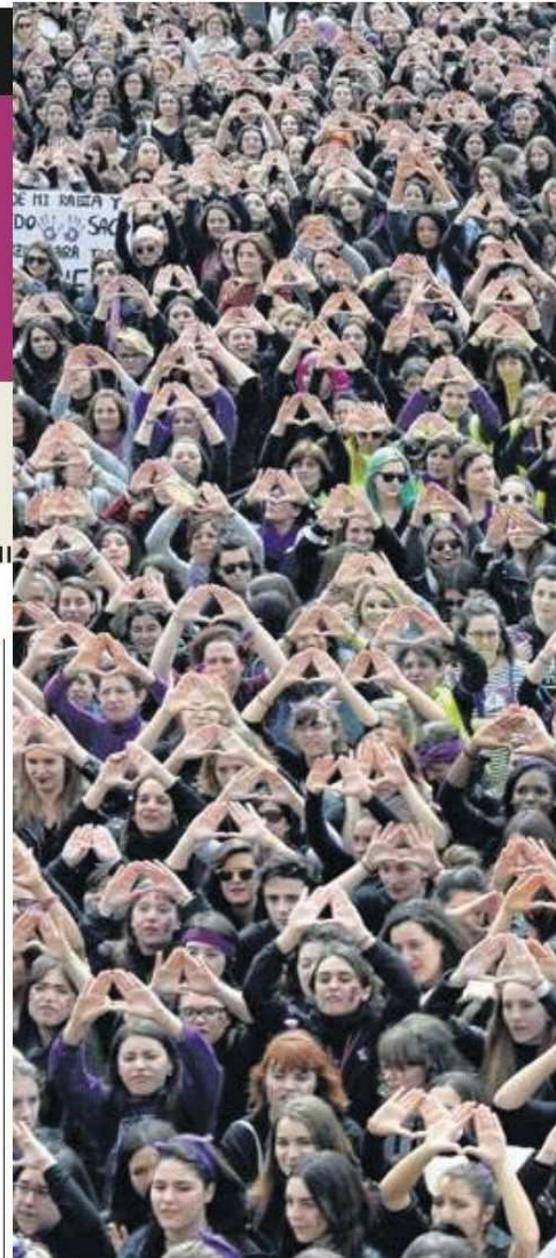
Comment le mouvement espagnol s'est-il organisé ?

ANNA GIMENO BERBEGAL Il a renversé le ministre du PP Ruiz-Gallardon et a lancé un processus de construction d'un tissu féministe en pleine croissance, avec l'aide des réseaux sociaux, qui ont permis de surmonter les barrières territoriales et d'aller au-delà des revendications particulières. Toujours avant «MeToo», en 2015, une marche historique massive sans précédent avait eu lieu dans les rues de Madrid pour dénoncer les coupes budgétaires et le manque de mesures gouvernementales efficaces pour lutter contre les violences machistes. Un fleuve de plus de 200 000 personnes arrivées de toutes les régions de l'Espagne avait occupé le centre de la capitale. La mobi-

lisation avait continué de se développer et abouti, en 2017, à un pacte d'État contre les violences machistes budgétisé à 1 000 millions d'euros pour cinq ans. Après ce jalon, le mouvement s'est engagé vers l'organisation d'un appel à une grève générale des femmes le 8 mars dans tout le pays. La première grève féministe en Espagne a eu lieu en 2018, en réponse aux expériences des féministes d'Argentine et de Pologne. En 2018 comme en 2019, les grèves ont été massives, organisées autour de quatre axes : éducation, consommation, travail et soins. Le travail de préparation des grèves nous a incitées à créer une assemblée féministe, qui a facilité la rencontre de différentes générations de militantes. Elle a cependant également permis à des groupes d'intérêt tentant de trouver dans le féminisme un moyen de légitimer et de défendre leurs revendications de les poser dans le débat comme s'il s'agissait de revendications féministes, comme la question de la location de ventres ou la tentative de proxénètes d'être considérés comme des entrepreneurs à travers le concept largement contesté par le féminisme du «travail du sexe» au lieu d'«exploitation sexuelle». En Espagne, il y a des débats très animés sur la relation entre le mouvement LGBTI+ et le féminisme sur la question de la location de ventres et maintenant sur la future loi trans, qui vise à régler la possibilité de choisir le «genre ressenti», ce qui, dans la pratique, vise à améliorer la vie des personnes transgenres mais qui, dans son concept, entretient l'idée que le genre est une construction sociale, comme dirait Simone de Beauvoir, et pousse dangereusement à sa reconnaissance sur la base d'une conception essentialiste que nous pensions dépassée.

Quels ont été les résultats, selon vous, les plus remarquables du mouvement féministe espagnol depuis 2011 et le 15-M ?

ANNA GIMENO BERBEGAL Comme je l'ai indiqué, le fait d'avoir placé son discours dans une position hégémonique a été un succès du mouvement féministe. Comme jalons importants, après la loi sur l'égalité et la loi globale sur la violence de genre, je voudrais souligner le fait d'avoir paralysé la réforme réactionnaire de la loi sur l'avortement que le PP souhaitait et poussé à adopter un pacte d'État contre la violence machiste. La réalisation la plus récente a peut-être été la loi sur la liberté sexuelle, qui en est aux premiers stades du processus et qui traduit de la rue au Code pénal le cri



À Bilbao, en Espagne, le 8 mars 2018, des milliers de personnes se

féministe «Seulement oui, c'est oui», en introduisant le consentement explicite comme base de détermination des délits sexuels. Le cri «Seulement oui, c'est oui» est survenu à la suite d'un viol de groupe d'une jeune femme à Pampelune pour lequel le tribunal a considéré qu'il s'agissait de mauvais traitements mais pas de viol, la victime n'ayant pas opposé la résistance explicite jugée nécessaire, selon lui.

Quelles perspectives le nouveau gouvernement de gauche donne-t-il au mouvement féministe en Espagne ?

ANNA GIMENO BERBEGAL D'abord, nous avons évité un gouvernement de droite complice de l'extrême droite, du fascisme, continuant de porter non seulement une sérieuse régression des droits et libertés des femmes, mais aussi la criminalisation du féminisme. Il existe de nombreuses attentes concernant de grandes revendications



Des femmes rassemblées pour participer à la Journée internationale des droits de la femme. Vincent West/Reuters

en suspens telles que l'abolition de la prostitution, bien que la position officielle de Podemos puisse finir par laisser le problème de la prise en compte de la prostitution comme violence sexuelle sans solution. Il y a plus de clarté concernant l'interdiction de la location de ventres, mais une législation et des mesures plus explicites sont nécessaires pour empêcher l'activité des agences de gestion de cette activité que le féminisme considère comme une marchandisation des femmes et des mineures. Il existe également une revendication concernant le caractère patriarcal du système judiciaire. Également concernant la mise en œuvre pour introduire la perspective féministe dans le système éducatif de l'ensemble du pays comme moyen incontournable pour mettre fin à la violence machiste. Les attentes sont fortes,

«Les féminicides constituent la plus grande urgence du féminisme espagnol.»

notamment pour exécuter sans délai toutes les mesures envisagées dans le pacte contre la violence de genre pour lutter contre les féminicides qui constituent la plus grande urgence du féminisme espagnol.

Comment cette violence de genre s'exprime-t-elle politiquement ?

ANNA GIMENO BERBEGAL L'énorme visibilité, transversalité et popularité du féminisme a également déclenché une réponse virulente de la droite fasciste, qui a essayé de harponner et de pêcher des votes dans le vivier du machisme. Machisme existant mais tapi dans l'ombre ces dernières années et incapable de faire entendre sa voix explicitement devant l'écrasante force du féminisme actuel jusqu'à ce que

quelqu'un ait osé s'en emparer en essayant expressément de le légitimer sans complexe, en niant la violence de genre ou l'inégalité, comme c'est le cas de Vox. La lutte contre ces tendances corrosives qui ont tenté d'établir un lien dans l'imaginaire entre féminisme et nazisme, désignant les féministes comme des « féminazis », doit continuer à démontrer la réalité de la discrimination et de la violence machiste dans la société et à dénoncer le non-sens du fascisme-machisme, organisé par Vox avec le silence approuvateur ou complice du reste de la droite politique, avec des politiques courageuses du gouvernement actuel et avec la lutte active du mouvement féministe. La peur n'est pas une option. Le nombre de femmes tuées nécessite une déclaration d'urgence féministe. ●

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR
JÉRÔME SKALSKI

VIOLENCES

Le rapport qui charge la police

Dans une enquête publiée ce mercredi, l'ONG Action des chrétiens pour l'abolition de la torture dénonce les graves dérives de la politique de maintien de l'ordre et exige notamment l'interdiction des LBD.

Par
ISMAËL HALISSAT

«L'ordre doit-il être maintenu à ce prix ?» Après des mois de manifestations marquées par de nombreuses violences policières, des mutilations et des graves blessures, la question posée par l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (Acat), dans un long rapport sur le maintien de l'ordre en France, s'apparente seulement à une question rhétorique. Car le constat de l'ONG est en effet accablant pour les autorités : «Le recours important à des forces non spécialisées et à des armes de force intermédiaire, le nombre élevé de personnes blessées ou encore la hausse et la cristallisation des tensions entre manifestants et forces de l'ordre témoignent d'un maintien de l'ordre qui dysfonctionne et échoue parfois à remplir sa mission première : garantir un exercice optimal des libertés publiques.»

Une tension qui trouve une illustration quasi hebdomadaire depuis près de deux ans, en grande partie lors du mouvement des gilets jaunes commencé en novembre 2018, mais aussi lors de la mobilisation contre les réformes des retraites, d'interventions de la police dans plusieurs quartiers populaires. Ou encore récemment, samedi à Paris, à l'occasion d'une manifestation féministe dispersée manu militari à coups de charges et de gaz lacrymogène.

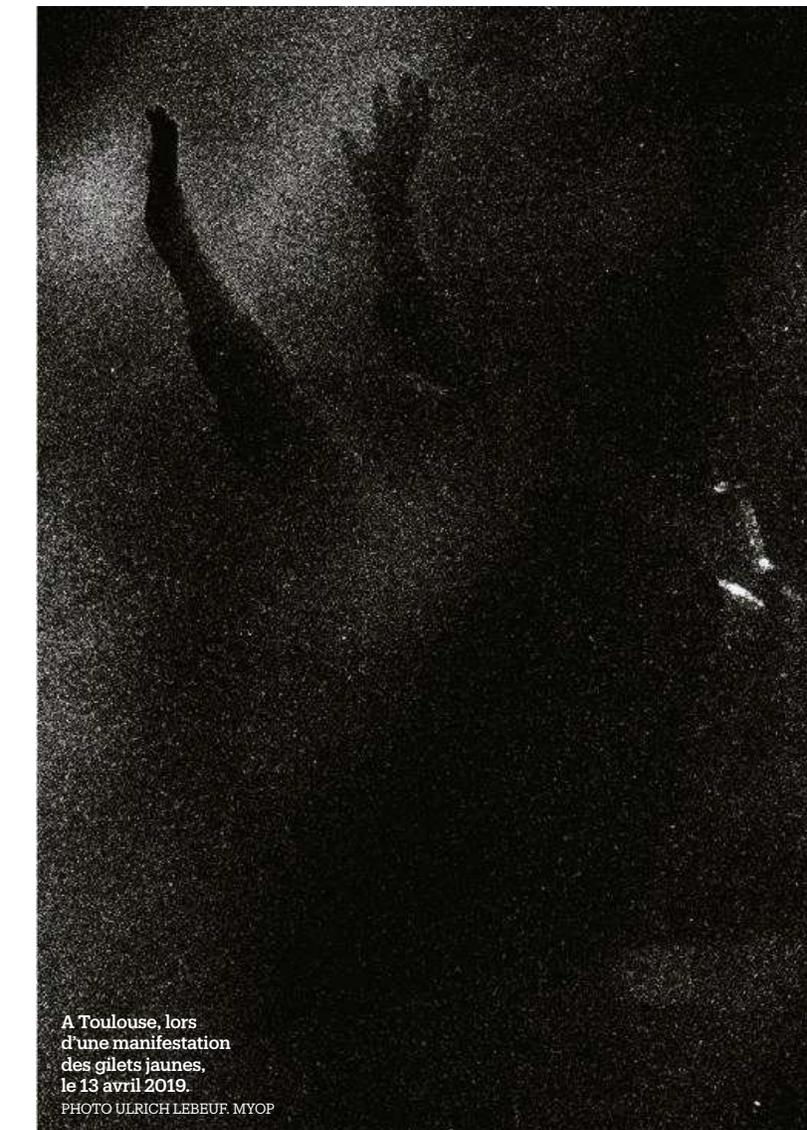
«OPACITÉ»

Après plus d'un an de travail, l'ONG française créée en 1974 fait aujourd'hui part de «sa vive préoccupation quant à la longue liste de personnes blessées, voire décédées, à l'occasion de manifestations, qu'elles y aient pris part ou

qu'elles se soient simplement trouvées à proximité d'un cortège». Elle s'inquiète également «du déni des autorités face à cette situation préoccupante et regrette la considération insuffisante à l'égard des personnes blessées». L'Acat rappelle, en se fondant notamment sur l'absence de poursuites pénales, qu'«une part conséquente des personnes les plus grièvement blessées depuis le début du mouvement des gilets jaunes ne prenait pas part à des violences ou des dégradations, voire ne participaient même pas à la manifestation». Une situation qui ne «peut qu'interroger sur le caractère proportionné et nécessaire de la force ainsi déployée».

Au fil des quelque 200 pages de son rapport, l'ONG s'attarde longuement sur les armes dites intermédiaires employées lors des opérations de maintien de l'ordre. Un attirail largement développé depuis vingt ans, rappelle l'Acat, qui craint que ces armes vantées pour éviter les morts et les blessés n'«aggravent au contraire ce risque et [soient] plus susceptibles que d'autres de causer des blessures». Notamment car ces armes, tels le LBD et les grenades de désencerclement, sont utilisées «en contradiction avec les doctrines d'emploi» : «Il est par exemple fait état de nombreuses utilisations de ces armes à titre offensif et non défensif comme cela est pourtant prévu par les textes et répété régulièrement par les autorités.»

Marion Guémas, rédactrice du rapport, relève également «l'opacité des autorités françaises» en la matière. «La mise en service de nouvelles armes ou munitions ne fait l'objet d'aucune communication auprès de la population qui, la plupart du temps, les découvre directement dans le contexte des manifestations», regrette l'Acat. Qui dresse un constat identique pour «les circonstances et conditions dans lesquelles



A Toulouse, lors d'une manifestation des gilets jaunes, le 13 avril 2019.

PHOTO ULRICH LEBEUF MYOP

elles sont susceptibles d'être utilisées». L'ONG s'alarme aussi des tactiques développées par les forces de l'ordre, avec une utilisation de plus en plus importante d'unités non spécialisées, guidées par une volonté de faire de nombreuses interpellations. Ces effectifs «agissent avec leurs méthodes et leurs objectifs propres, ceux-ci pouvant parfois entrer en confrontation avec la logique d'ensemble du dispositif prévu». Une telle situation peut ainsi contribuer à «l'escalade de la violence, laquelle touche in fine toutes les parties, pas seulement les manifestants mais également les forces de l'ordre elles-mêmes».

«CONTACT»

Cette évolution emporte un changement d'approche fondamental, estime le rapport. «Une interpellation implique en effet un rapprochement physique et donc, de facto, un abandon de la logique de mise à distance. Les situations de maintien de l'ordre et d'interpellation obéissent à des schémas tactiques, des manœuvres, des postures opérationnelles et des temporalités totalement différents», poursuit Marion Guémas. Cette nouvelle posture «de contact» est pourtant revendiquée par les autorités. Pour tenter de corriger cette dérive, l'Acat dresse une série de recommandations. L'ONG milite ainsi pour le renforcement de la formation des agents sur «les conséquences» de

l'usage «des armes létales ou non». Elle demande aussi «l'interdiction des LBD en toutes circonstances» et «la suspension» des grenades de désencerclement et des grenades explosives GM2L pour «qu'une réflexion soit engagée» sur ces deux dernières armes. La rédactrice du rapport soulève aussi la nécessité de favoriser le dialogue, en application de la doctrine de gestion des foules «KFCD» (lire ci-contre), en mettant en place des officiers de liaison indépendants. Face au constat de très faibles poursuites judiciaires à l'encontre des policiers et gendarmes responsables de violences illégitimes, l'Acat demande la «création d'un organe d'enquête indépendant» et des sanctions administratives «proportionnées à la gravité des faits».

Ces recommandations de l'ONG tombent au moment où le ministère de l'Intérieur doit prochainement rendre public un nouveau «schéma national du maintien de l'ordre», dont les travaux de rédaction ont débuté au printemps 2019. Depuis cette date, les conclusions des autorités ont été repoussées semaine après semaine. Un document de travail, révélé par Libération en novembre, attestait de la volonté du ministère de l'Intérieur d'entériner les méthodes de maintien de l'ordre vivement critiquées par l'Acat. L'ONG, qui souhaitait prendre part aux débats, n'a pas été conviée. ◀



«La fatigue des forces de l'ordre ne peut pas être une excuse»

Pour Marion Guémas, de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture, la police française devrait s'inspirer de la Suède.

Marion Guémas est chargée des questions relatives à la police à l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (Acat). Elle a écrit le rapport de l'ONG sur le maintien de l'ordre en France publié ce mercredi. **La situation française actuelle est-elle tellement spécifique**

qu'elle justifierait un maintien de l'ordre agressif et un usage sans précédent des armes dites intermédiaires comme le lanceur de balles de défense (LBD) ?

Lorsque j'ai été reçue par le cabinet du ministre de l'Intérieur ou des responsables policiers, ils ont tous jours commencé par me dire qu'il n'y avait jamais eu autant de violence dans les manifestations. Mais les archives et les études qui ont été menées sur le sujet attestent de l'inverse. Il y a eu par le passé des manifestations tout aussi violentes à une époque où les forces de l'ordre

étaient beaucoup moins bien équipées. Peut-être que les agents ressentent ça, mais ce n'est pas exact.

Ce sentiment correspond sûrement à la pacification de notre société, avec un paradoxe : il justifie, à l'inverse, la violence des policiers. De la même façon que pour l'aspect historique, des gens qui sont violents, qui détruisent du mobilier urbain, cela existe dans d'autres pays. En revanche, il est vrai que le mouvement des gilets

«Une part conséquente des personnes les plus grièvement blessées [...] ne prenait pas part à des violences ou des dégradations...»

Extrait du rapport de l'Acat

jaunes a duré dans le temps et a épuisé les forces de l'ordre, mais la fatigue ne peut pas être une excuse. **Des modèles alternatifs se sont pourtant développés ces dernières années...**

La doctrine KFCD, dont les quatre principes cardinaux sont *knowledge* («connaissance»), *facilitation*, *communication*, *differenciation*, s'est développée dans plusieurs pays après le projet européen Godiac, lancé à l'initiative de la Suède et au cours duquel plusieurs manifestations ont été observées. Là où cette doctrine a été mise en œuvre, la conflictualité a baissé. Elle repose sur une autre psychologie des foules que celle utilisée en France et encourage une différenciation dans la réponse policière. Par exemple, en application de cette doctrine, des pays estiment que les gaz lacrymogènes qui vont toucher indifféremment les gens peuvent avoir un fort effet de solidarisation contre la police. Ce sont également des pays qui mettent d'autant plus de moyens dans la communication quand ils ont en face d'eux des manifestants sans interlocuteur. A l'inverse, en France, c'est un élément qui va justifier de ne pas dialoguer avec les manifestants.

Lors de vos différents échanges avec les autorités, avez-vous senti un intérêt pour ces autres doctrines de gestion des foules ?

La police française avait été sollicitée, il y a près de dix ans, pour participer au projet Godiac, mais avait décliné la proposition. Quand j'ai rencontré le policier suédois qui l'a piloté, il n'a pas su m'expliquer pourquoi la France avait refusé.

Je ne sais pas si la situation serait différente désormais si un programme similaire était de nouveau lancé en Europe. Le problème réside surtout dans le fait que la police française ne veut pas réfléchir à la place des sciences sociales dans la formation. Tandis



INTERVIEW

qu'à l'inverse, les dépenses pour l'armement des forces de l'ordre ont explosé. Tout cet argent aurait pu être utilisé tout à fait différemment, notamment pour améliorer les contacts avec la population.

Une problématique qui n'est d'ailleurs pas spécifique au maintien de l'ordre.

Recueilli par I.Ht.

Carnet

DÉCÈS

Jessica ROSSELET, Sa fille ;
Maxime COINTE, Son gendre ;
Ainsi que toute la famille

ont la tristesse de vous faire part du décès de

M. Christian ROSSELET

survenu à Paris le 3 mars 2020 dans sa 73ème année.

Les obsèques seront célébrées le samedi 14 mars à 11H30 en la salle Mauméjean au crématorium du Père Lachaise.



Vous organisez un colloque, un séminaire, une conférence...

Contactez-nous

Réservations et insertions

la veille de 9h à 11h pour une parution le lendemain

Tarifs : 16,30 € TTC la ligne

Forfait 10 lignes :

153 € TTC pour une parution

15,30 € TTC la ligne suppl.

abonnée et associations : -10 %

Tél. 01 87 39 80 00

Vous pouvez nous faire parvenir vos textes par e-mail : carnet-libe@teamedia.fr

01 87 39 80 00

carnet-libe@teamedia.fr
La reproduction de nos petites annonces est interdite

La marche pour un pacte écologique, organisée par l'association basque Bizi, est arrivée à Bayonne le 7 mars.



BIZI



Offensive climat sur les communes

Les mouvements écologistes, déçus par le gouvernement, ont fortement investi la campagne des municipales pour inciter les listes en compétition à se mobiliser dans la bataille climatique.

Patrick Piro

- (1) 10 février 2020.
- (2) Elabe, pour Veolia et La Tribune.
- (3) Harris-lfop pour RTL et TF1-LCI.
- (4) Selon l'Ademe.
- (5) Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Nice, Paris, Rouen, Strasbourg et Toulouse.

Les arbres pourraient bien voter pour la première fois, à Asnières et ailleurs, lors du scrutin municipal des 15 et 22 mars. Dans la ville des Hauts-de-Seine, c'est à qui en plantera le plus, en cas de victoire : mille pour le maire sortant, trois mille pour le candidat LREM et cinq mille végétaux pour le candidat Génération-s-PCF-LFI, signale *Le Parisien* (1). Végétaliser la ville pour améliorer le bien-être des urbains et atténuer l'impact des canicules : sympathique, mais largement insuffisant. « C'est dans un contexte d'urgence environnementale que se dérouleront ces élections

municipales, recadre la candidate soutenue par Europe Écologie-Les Verts (EELV) à Asnières. *La nécessaire transition écologique nous oblige à sortir, définitivement, d'une écologie gadget.* »

Car le sujet est passé en première ligne des préoccupations du public, montrent les sondages d'opinion. Et d'abord le dérèglement climatique. Les événements marquants se succèdent depuis l'automne 2018 et la démission fracassante de son poste de ministre de l'Écologie par un Nicolas Hulot désabusé, considérant qu'Emmanuel Macron a trahi sa promesse d'être un président « vert ». La température du globe monte. Les canicules et

les mégafeux de forêt font l'actualité depuis deux étés, précédant les inondations catastrophiques. Les marches pour le climat drainent des dizaines de milliers de personnes, souvent jeunes, portées par la figure emblématique de la lycéenne suédoise Greta Thunberg. Fin 2018, « l'Affaire du siècle », campagne « de justice climatique », recueillait deux millions de signatures en l'espace d'un mois. Et, résultat inattendu, la liste EELV menée par Yannick Jadot arrive en troisième position de l'élection européenne, le 26 mai 2019, avec 13,48 % des voix. Poussée par le vote des jeunes : 40 % des 18-34 ans ont fait leur devoir électoral, près de deux fois plus que ne le prédisaient les sondages un mois plus tôt, et plus de 25 % ont déposé dans l'urne un bulletin EELV. Une participation élevée des jeunes, préférant le vert : un trait qui s'est manifesté dans la plupart des pays de l'Union.

Et l'élan écolo n'est pas retombé. Un sondage réalisé en novembre montrait que 85 % des Français souhaitaient que les questions environnementales aient une place importante dans les propositions des listes en présence aux élections municipales de leur commune. « Une opinion partagée par l'ensemble des catégories de population et des électors », précisait le sondeur (2). Et avec un degré d'implication significatif : début février, une autre étude montrait que 45 % de l'électorat français jugeait

LA « MÉTAMORPHOSE » BASQUE

La très active association basque Bizi est une nouvelle fois à l'initiative d'une démarche climatique exemplaire. Son Pacte de métamorphose écologique a été signé par 80 des listes en lice dans 48 communes basques, couvrant 83 % de la population, notamment celles en mesure de l'emporter à Bayonne et à Biarritz. « Métamorphose » parce que la « transition » proposée par Bizi en 2014 a accouché d'un résultat « largement insuffisant ». Les communes signataires alors (75 % de la population locale) n'avaient choisi en moyenne que 13 des 53 engagements proposés, réalisés à 43 % seulement, bien que la simple phase de démarrage était

très accessible. « Notre démarche 2020 est beaucoup plus ambitieuse », souligne Anthony Lubrano : c'est l'ensemble du pacte qui était soumis à adoption (mobilité, bâtiments, énergies renouvelables, agriculture, monnaie locale, déchets, Plan climat air énergie territorial), sa réalisation sera suivie tout au long de la mandature, notamment à l'échelle de la communauté d'agglomération du Pays basque. « Elle n'existait pas en 2014, et son appui potentiel a décidé de la signature du pacte dans des petites communes qui se sentaient dépassées par son ambition », se félicite Anthony Lubrano.

P. P.

possible de voter écologiste au premier tour, un niveau encore jamais atteint (3).

Conséquence, toutes les listes ou presque se sont hâtées de hisser le drapeau vert au fronton de leur programme, et le scrutin municipal baigne comme jamais dans la surenchère écolo, sincère ou de façade. « *L'écologie et le dérèglement climatique sont devenus l'horizon indépassable des élections*, juge Malika Peyraut, porte-parole des Amis de la Terre. *On le vérifie au niveau local, avec ces municipales, même si de nombreuses listes se sont contentées de saupoudrer leur programme de vert.* »

Depuis des mois, les mouvements écologistes s'attachent à constituer ce scrutin local en enjeu majeur de la bataille climatique, s'appuyant sur des chiffres assez peu notoires. Ainsi les collectivités territoriales sont directement impliquées dans 15 % des émissions de gaz à effet de serre, par leur patrimoine (bâtiments, éclairage public, flotte de véhicules) ainsi que les décisions découlant de leur domaine de compétence (logement, transports, gestion des déchets, etc.), et jusqu'à 50 % en incluant l'impact indirect de ces dernières (4). En 2013, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) affirmait que 50 à 70 % des mesures d'atténuation et d'adaptation au dérèglement ont vocation à être mises en œuvre aux échelons locaux. « *La mandature à venir est d'autant plus cruciale qu'il s'agira de la dernière en mesure d'ambitionner de contenir le réchauffement global au-dessous de 2 °C d'augmentation* », ajoute Rebecca Wangler, du mouvement Alternatiba. En 2026, à l'heure du bilan des futures équipes municipales, il sera trop tard si elles n'ont pas résolument engagé la transition.

Des outils existent. Soixante organisations, parmi les plus importantes dans le domaine de l'écologie, de l'économie sociale et solidaire et de l'altermondialisme, se sont mobilisées pour porter un « Pacte pour la transition ». Comportant 32 mesures à large spectre (agriculture, alimentation, énergie, démocratie, économie locale, publics en difficulté, transports, collectivité locale exemplaire, etc.), il est proposé à l'adoption par les listes en compétition. Pour cela, elles doivent s'engager sur un minimum de dix mesures et obtenir la cosignature d'un des 2 500 collectifs citoyens locaux *ad hoc* (non partisans), qui se chargera de suivre la concrétisation des promesses si la liste se retrouve en responsabilité. Plus de 350 listes ont signé.

« *La perception que les communes, les communautés de communes et les métropoles peuvent être motrices de la transition écologique est une idée relativement récente* », souligne Rebecca Wangler. Il y a deux ans, « *avec les municipales en tête* », le mouvement Alternatiba a lancé, avec ANV-COP 21 et le Réseau action climat (RAC), une campagne « alternatives territoriales » d'interpellation des autorités locales sur des choix structurants, tels que la définition des plans climat air énergie

territoriaux (PCAET). La campagne proposait de former à l'exercice du plaidoyer local. « *Et ça séduit ! En quelques mois, 6 000 personnes se sont inscrites.* » Ces forces nouvelles ont largement investi les collectifs citoyens du Pacte pour la transition.

En appui, le RAC a distingué dix mesures phares du document afin de passer au crible les programmes des quatre principales listes en présence dans dix grandes villes et métropoles du pays (5). Le résultat n'est pas glorieux, analyse le réseau : « *Seules 13 des 40 listes évaluées intègrent les mesures incontournables pour faire face à l'urgence climatique, tandis que 9 n'en tiennent tout simplement pas compte.* » Reproches majeurs : la plupart des programmes se contentent de mesures spécifiques, loin d'une approche systémique « *qui devrait pourtant être de mise pour réduire efficacement les émissions de gaz à effet de serre* », et les thématiques clés (transports, énergie, rénovation des logements, gestion des déchets) sont rarement accompagnées de mesures concrètes. Sans surprise, les listes écologistes (menées par EELV ou en alliance) cochent le plus de cases. Le programme le plus vertueux du panel

est cependant celui de la liste menée à Toulouse par Nadia Pellefigue (PS-PCF). Le bonnet d'âne va à Rachida Dati (LR), à Paris : « *Le climat est absent de son programme, qui comporte même des mesures synonymes de régression, comme le soutien à la voiture individuelle.* »

La mobilisation citoyenne prendra une dimension très visible : le premier tour des élections municipales coïncide avec l'anniversaire de la

Marche du siècle pour le climat, qui avait mis 350 000 personnes dans les rues des villes de France les 15 et 16 mars 2019. « *Nous avons voulu lier les deux événements, sans l'ombre d'une hésitation, et préparer un anniversaire digne de ce nom* », commente Rebecca Wangler. Près de 120 marches sont inscrites pour deux journées d'actions, vendredi 13 (le jour de la semaine où Greta Thunberg a instauré la « grève scolaire pour le climat ») et samedi 14 mars. S'il n'est pas question d'émettre des consignes de vote, les actions emblématiseront la lutte climatique comme enjeu clé du scrutin, tout en interpellant les futures équipes municipales, pour ce qui concerne les Amis de la Terre, indique Malika Peyraut. Avec une adresse explicite au gouvernement et à sa politique climatique, « *car il est indispensable de lier les échelles locale et nationale* ». ANV-COP 21 et Alternatiba organisent ainsi une série d'actions pour « *démasquer le double discours de Macron* ». Malika Peyraut est particulièrement ulcérée par l'opération de communication orchestrée en février par le Président sur la mer de Glace, au pied du mont Blanc. « *Il exploite sans vergogne la question écologique. La mise en scène de sa "sidération" devant l'ampleur de la fonte du glacier, à un mois des municipales, c'est le summum de l'hypocrisie !* » ■

« L'idée que les collectivités peuvent être motrices de la transition est relativement récente. »

Des « relais de croissance », les investissements verts ?

Les grands plans d'investissements verts pour lutter contre le réchauffement climatique représentent des sommes de 40 à 100 milliards d'euros par an pour la France. Dans la pensée économique, un investissement est une dépense qui vise à maintenir ou à accroître le stock de capital en vue du maintien ou d'une amélioration de la productivité, ou d'une extension des infrastructures. Mais les investissements verts ne sont pas toujours des investissements au sens économique. Ainsi, les dépenses de démantèlement d'une centrale thermique n'en sont pas puisqu'il s'agit de détruire du capital. Ce qui va dans le sens inverse de la logique même du capitalisme, qui vise globalement à son accumulation.

Ces investissements verts peuvent-ils être « un relais de croissance », comme le sont en général les investissements classiques, qui améliorent la productivité ou la croissance ? L'analyse (1) plus précise de leur contenu permet de distinguer deux catégories. La première concerne les

Les baisses de consommation ne doivent pas être annulées par l'effet rebond propre au capitalisme.

dépenses visant la décroissance d'une part de la consommation finale, jugée inutile. C'est le cas de l'isolation des bâtiments, des dépenses permettant d'éviter les gaspillages alimentaires ou de celles favorisant le rapprochement domicile-travail. Une fois effectuées, elles conduisent à baisser

la consommation finale (énergétique, alimentaire et de transports) et donc la production. Elles ne sont donc pas des investissements au sens strict, mais des dépenses de transition.

La deuxième catégorie est constituée par des investissements de substitution technologique vers des procédés ayant une efficacité énergétique plus grande et une intensité carbone plus faible. C'est le cas des dépenses de remplacement des véhicules à essence par des véhicules électriques, d'optimisation numérique de la consommation énergétique dans l'industrie ou encore d'installation de parcs éoliens ou solaires. Mais une partie de ces technologies ne sont pas encore éprouvées, et leurs effets finaux sur l'énergie et le carbone sont incertains, comme les technologies d'optimisation numérique dans l'industrie. La voiture électrique ne semble pas avoir un meilleur bilan que celle à essence, car les batteries sont très coûteuses en énergie et en matériaux rares lors de leur production et de leur recyclage. Les doutes sont grands quand ces investissements de substitution sont plus complexes et moins recyclables. Et les technologies déjà éprouvées que sont le solaire et l'éolien présentent des rendements énergétiques plus faibles que les énergies fossiles. Dans tous les cas, il faudra en parallèle démanteler les anciennes technologies carbonées. Enfin, il faut que ces substitutions et ces baisses de consommation ne soient pas annulées par l'effet rebond propre au capitalisme.

Les investissements verts vont très probablement diminuer le stock de capital total, la production et la consommation totale. Dans le cas contraire, il est très probable qu'ils ne soient pas verts.

(1) À partir des « Scénarios énergie-climat 2035-2050 » de l'Ademe.

Le Grand Paris Express remue pierre et terre

Dans le Val-de-Marne, le tunnelier Camille continue son avancée sur le tronçon de la future ligne 15 reliant Créteil et Champigny. «Libération» est descendu à 25 mètres, où l'excavateur slalome sans jamais reculer entre les couches souterraines et les sols trop fragiles.

Par **SIBYLLE VINCENDON**
Photos
MARC CHAUMEIL

Voilà, c'est fait. *Libération* a été le premier passager du nouveau métro du Grand Paris Express. Pas tout seul bien sûr. Outre notre photographe, il y avait là deux consœurs du *Moniteur* et de France Inter. Et, surtout, Gaëtan Chelles, «ingénieur génie civiliste» responsable de la produc-

tion des tunneliers du «lot T2B», notre guide pour ce voyage initiatique de 200 mètres au départ de la station Créteil-l'Echat (Val-de-Marne) pour rejoindre la queue du tunnelier baptisé Camille – c'est la tradition, ces engins portent des noms de femmes.

Le tronçon a été attribué au groupement Eiffage Génie civil et Razel-Bec, et va jusqu'à Champigny-sur-Marne, soit une distance de 4,2 kilomètres. Le tunnelier avance en creusant. Nous, nous



Dans le tunnel sous Créteil (Val-de-Marne), mardi dernier. Chaque anneau de la voûte est composé de sept arceaux, ou voussoirs, posés à l'aide d'une grosse ventouse.

avons marché. Comment ça, vous n'avez pas embarqué dans une rame et vous prétendez avoir pris le métro? Certes, pour le moment, pas de rails au sol, seul un petit train convoyeur sur pneus passe en bas avec des matériaux et malheureusement pas de passagers. On aurait bien fait un tour de manège mais non, et puis tant pis. Parce que ce que l'on découvre là, après une descente en ascenseur de chantier et quelques marches d'échelle, est juste époustouflant.

Bouillies de roches

Le tunnel est clair, immense, avec ses arceaux de béton coupés net, sans aucun de ces effets «brut de décoffrage» que l'on voit sur les chantiers. Pas d'humidité, pas de froid, un aspect de déjà fini. Au plafond, une longue gaine de plastique jaune gonflée par l'air frais qu'elle convoie. Elle sera démontée à la fin des travaux. A mi-hauteur de la voûte à droite, une fine passerelle. L'ensemble est graphique, avec cette élégance que la technique peut parfois déployer – comme au viaduc de Millau, par exemple. La passerelle aussi sera démontée. Pour l'instant, elle est notre voie d'accès. A la queue leu leu, sur un gros mètre de large, la main qui suit le tube du garde-corps (pour ce qui nous concerne car les autres se promènent). A gauche, les cercles de la voûte, numérotés, 20, 50, 80... Au 98, arrêt. Une grosse boîte accrochée à la voûte, l'armoire de secours. Le tunnelier a nombre de fils à la patte: des kilomètres de câbles pour l'électricité (20 000 volts), des circuits d'eau aller et retour, trois lignes de téléphone «équipées de câbles coupe-feu deux heures», c'est-à-dire leur durée de résistance aux flammes, explique Gaëtan Chelles. Surtout, il y a «un réseau d'air hyperbare [avec une pression supérieure à la pression atmosphérique, ndr] pour faire accéder le personnel en tête de tunnelier». Car parfois, il faut aller bricoler entre la roue de coupe et le sol qu'elle excave. Là, pile devant le tunnelier, dans une ambiance irrespirable, équipés comme des scaphandriers et alimentés en oxygène par ce réseau,



Dans la cabine de pilotage. Les ouvriers n'avancent que de 12,6 mètres par jour en moyenne.



A bord du tunnelier Camille, affecté à la future ligne 15 du Grand Paris Express.

les réparateurs «plongent», marquent les paliers de décompression obligatoires, démontent ce qui a cassé, remplacent par du neuf, le tout à la lueur d'une frontale. Dans la base vie du groupement Eiffage-

Razel-Bec, on voit des morceaux de molette de coupe brisés, lourds et coupants.

Nous repartons, encore 100 mètres de marche, et là, au bout du tunnel, les lumières du tunnelier. On était dans le vide solennel de la voûte, nous voilà dans les entrailles de tuyaux de la bête. Un tunnelier est composé d'une série d'éléments accrochés comme des wagons. Nous entrons par la quatrième remorque, celle de l'atelier de rallonge des tuyaux.

Les professionnels aiment à parler de «train-usine» pour cet engin, et c'est la bonne image. Il creuse, puis évacue les déblais qui passent sur un tapis convoyeur au-dessus de nos têtes. Plus tard, à l'extérieur, nous verrons l'extrémité du tapis crachoter ces bouillies de roches dans sept grands bacs. Mais là, nous avançons à petits pas sur les galeries de côté, ça monte et ça descend comme dans les coursives d'un sous-marin. C'est quoi ce ressort? «Une ventouse», répond le guide. Vous voyez les trous, là? On fait le vide et la ventouse soulève le voussoir.» Soit l'un des sept arceaux for-

mant chaque anneau de la voûte. Une ventouse, donc, le même principe que pour le porte-savon de la douche, mais soulevant les 8 tonnes du voussoir. Un quart de tour et hop, le voilà dans le bon axe, un autre mouvement et hop, à la bonne place. Tout s'emboîte jusqu'au voussoir numéro 7, qui forme la clé verrouillant le cercle.

«Sensibilité»

Après la foreuse et la ventouse vient la colle. Le train-usine malaxe le mortier qui sera injecté entre la terre et l'anneau de béton, indispensable pour solidifier le tout. Pas de temps à perdre: l'anneau doit être installé en vingt-cinq à trente minutes. Ce sont 2100 anneaux qui seront posés sur ces 4,2 kilomètres.

Sous nos pieds, rien ne bouge. Il y a bien un bruit de fond mais les bouchons d'oreilles (obligatoires) l'atténuent. Nous sommes équipés: casque, bottes, gilet jaune, lunettes et balise de repérage dans les poches. Sommes-nous en train de creuser? «On est dans une zone un peu chahutée de traversée d'un

ouvrage», répond Gaëtan Chelles. Tout au long des 205 kilomètres de lignes du Grand Paris Express, des ouvrages techniques sont creusés. En attendant leur aménagement, ils sont remplis de terre. On pourrait se dire que le tunnelier va entrer là-dedans comme dans du beurre, mais rien n'est si simple. «C'est à la sensibilité du pilote de s'adapter», explique Gaëtan Chelles. Au-dessus de nos têtes file le rayon rouge du laser de positionnement.

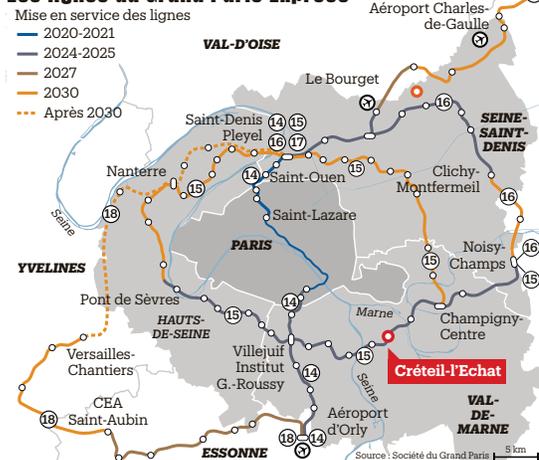
C'est quand même une drôle de navigation. Nous voilà dans la cabine de pilotage. Les deux pilotes, Jorge, l'aîné, et Benjamin, le second, sont devant un mur d'écrans et un tableau de boutons. Echange mystérieux. «Le problème, c'est que t'es O3. Ça te fait des petits roulis en négatif. Essaie de faire tourner O4 gentiment en la bougeant à peine, à peine...» Il faut un certain sens du toucher, qui s'exerce à distance, l'œil sur les paramètres et sur cette croix rouge représentant le pointage du laser, la direction dans laquelle on avance, cette percée qu'on ne voit pas. Quelle que soit sa puissance, le tunnelier n'avance jamais comme une brute. Il doit composer avec les couches géologiques qu'il a face à lui, et dans cette rencontre, le terrain a toujours le dernier mot. Si l'on va trop vite ou trop fort, ça casse.

Mauvaises surprises

Thierry Dallard, président du directoire de la Société du Grand Paris, commanditaire du métro, a coutume de dire que la craie dans laquelle on a creusé le tunnel sous la Manche, «c'était du gâteau». Le sous-sol du bassin parisien est bien plus surnois. Les 6 000 forages réalisés au préalable ne mettent pas à l'abri des mauvaises surprises et «on ne sait pas détecter si on va tomber sur quelque chose», soupire-t-il. Par exemple, sur des restes de «réseaux fantômes», ces tuyaux abandonnés, tirants de fondations ne servant plus à rien, toute une encombrante et imprévisible quincaillerie pouvant se trouver sur le chemin. Mais c'est le sol en lui-même qui recèle le plus d'inconnues. Que faire face à un banc de silex insoupçonné entre deux forages? Reculer? Impossible. Aucun tunnelier ne recule. On ne peut que ralentir et avancer de 5 mètres en une journée au lieu des 12,6 mètres qu'on creuse quotidiennement en moyenne. Quand elles font une journée à 22 mètres, les équipes sont contentes.

Là, tandis que nous sommes à bord de Camille, à 25 mètres sous terre, nous traversons une couche de marnes et caillasses. Dans les jours à venir, le tunnelier va plonger dans la masse souple des «argiles plastiques» pour atteindre l'emplacement de la gare de Saint-Maur, à -55 mètres. Une profondeur supérieure à 50 mètres, c'est quand même beaucoup pour une gare. Mais on ne construit pas dans les molles argiles, il faut arriver jusqu'à une couche de craie, parvenir à du dur. Accoster une île, en somme. ◆

Les lignes du Grand Paris Express



Retraites : l'âge de départ au centre de la conférence de financement

- Réunis mardi pour discuter des voies d'un retour à l'équilibre du système de retraite en 2027, le patronat et les syndicats ont examiné les chiffrages de différentes mesures retardant l'âge de départ.
- Toujours au centre des débats, l'âge pivot générerait plus d'économies que la hausse de la durée de cotisation.

SOCIAL

Leïla de Comarmond
@leiladeco

« Une matinée studieuse, sans invectives », dixit un participant. La rencontre entre les organisations patronales et syndicales sur le sujet sensible de la résorption du déficit du système de retraite à l'horizon 2027, mardi, n'a pas produit d'étincelles. L'absence de la CGT et de Force ouvrière, qui ont claqué la porte de la conférence de financement la semaine dernière, n'explique pas tout. L'heure n'était pas à la polémique car le « money time » n'est pas encore arrivé, résume un syndicaliste.

Introduisant les discussions, l'animateur de la conférence, l'ancien directeur de l'Arcco-Agric, Jean-Jacques Marette, s'est attaché en introduction à tirer le bilan des rencontres bilatérales qu'il a eues avec chacun. Il a noté cinq « points de convergence » : le montant à trouver, soit 12 milliards d'euros ; le fait de « privilégier un cocktail équilibré de mesures » ; la participation du Fonds de réserve des retraites, à minima sur ses produits financiers ; la contribution de l'Etat au titre des compensations des exonérations de charges mais aussi une piste de travail sur une éventuelle mesure d'âge, pourtant un des sujets les plus polémiques. « Quatre organisations d'employeurs [sont] favorables à une mesure d'âge et quatre organisations syndicales [sont] prêtes à la prendre en considération si elle est accompagnée d'autres mesures », précise le document présenté aux partenaires sociaux.

L'âge d'équilibre refait surface

Alors que la volonté du gouvernement d'imposer un âge d'équilibre de 64 ans – en deçà duquel en cas de départ en retraite un malus serait appliqué (et un bonus au-delà) – a provoqué un clash avec la CFDT, l'idée refait son entrée via des chiffres détaillés. « La logique retenue de la conférence est de partir des demandes des organisations syndicales et d'employeurs à partir d'hypothèses réalistes de montée en charge pour atteindre un équilibre en 2027 »,

précise la note remise sur table. Les mesures d'âge figurent d'ailleurs en tête de la liste des dispositifs chiffrés. Et sont celles qui rapportent le plus parmi les hypothèses chiffrées. L'âge d'équilibre de 64 ans produirait une économie de 10 milliards d'euros à horizon 2027, contre 3,9 milliards pour une accélération de l'allongement de la durée de cotisation prévue par la loi Touraine.

Sans que les gagnants de cet âge d'équilibre ne se concentrent sur les seuls cadres ayant commencé à travailler tard. C'est en effet un autre point notable des évaluations présentées mardi : l'âge pivot n'avantage pas forcément les plus hauts salaires, au contraire. Selon l'évaluation présentée, il est plus favorable aux plus bas déciles de pension, qui, il est vrai, sont pour beaucoup des personnes ayant une carrière incomplète et donc touchées de plein fouet par la borne actuelle des 67 ans pour éviter la décade.

Mesures en attente de chiffrage

Mais la messe n'est pas pour autant dite. Non seulement certaines mesures sont encore en attente de chiffrages, mais la liste n'est pas définitivement arrêtée. D'aucuns chez les syndicalistes s'interrogent sur le choix de chiffrage faits.

« Pourquoi avoir testé l'affectation de seulement 0,1 point de CSG ? » se demande par exemple un syndicaliste. La CFDT, qui n'a pas l'habitude de hausser le ton, a fait part mardi après-midi de son mécontentement. Dans un communiqué, la centrale chrétienne « constate que l'ensemble des mesures chiffrées fait porter l'essentiel de l'effort sur les salariés. Aucune des mesures ne revient en effet à solliciter les entreprises. » Elle demandait, « par exemple, le chiffrage d'une suppression des exonérations de cotisations entre 1,7 et 3,5 SMIC [mais] celui-ci n'a pas été communiqué, au motif présumé d'une hausse du coût du travail ». Hausse du coût du travail écartée de fait par Matignon quand le principe de la conférence avait été arrêté.

Prochaine réunion, le 24 mars. D'ici là, les partenaires sociaux doivent transmettre leurs propositions de scénarios d'« éventail de mesures » à Jean-Jacques Marette. ■



La conférence de financement, installée le 30 janvier par le Premier ministre, Edouard Philippe, doit rendre ses propositions en avril. Photo Charles Platieu/Pool/AFP

Les syndicats demandent l'abandon des nouvelles règles de l'assurance-chômage

Mardi, les deux syndicats ont demandé au gouvernement d'annuler l'entrée en vigueur, au 1^{er} avril, des mesures de restriction de l'indemnisation des chômeurs.

« Les travailleurs précaires et les chômeurs seront parmi les premières victimes des conséquences économiques du coronavirus. Le gouvernement doit renoncer à l'entrée en vigueur au 1^{er} avril des règles d'assurance-chômage qui vont durablement impacter les allocations », a tweeté ce mardi le secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger. La CGT a peu après dans un communiqué demandé aussi au gouvernement de renoncer à la réforme de l'indemnisation décidée en juillet 2019 tandis que Force ouvrière l'appelaient à rétablir les droits des chômeurs.

En d'autres temps, l'initiative aurait été intersyndicale, mais les divisions sur la réforme des retraites sont passées par là et chacun joue pour l'instant sa partition. Il n'empêche que ces interpellations viennent rappeler au gouvernement qu'il pourrait bien être confronté à un effet boomerang en matière d'assurance-chômage.

Les précaires plus touchés

Après l'échec de négociations entre partenaires sociaux, le gouvernement a imposé par décret une réforme de l'assurance-chômage réduisant les droits des chômeurs en deux temps. Le 1^{er} novembre dernier, les conditions d'ouverture du droit à indemnisation ont été durcies et une dégressivité des allocations des hauts salaires instaurée. Au 1^{er} avril 2020, le mode de calcul des droits doit changer. Les salariés précaires alternant des contrats courts et des périodes de chômage vont certes voir leur durée d'indemnisation augmenter mais ils connaîtront une baisse significative de son montant. Les personnes qui s'inscriront désormais à Pôle emploi ayant connu une période de chômage dans les vingt-quatre derniers mois seront aussi impactés via la baisse du salaire servant de base à l'allocation.

La réforme fait l'unanimité des syndicats contre elle depuis le début. La crise sanitaire a renforcé leur hostilité.

Le précédent de 2004

Certes, la France a créé 288.000 emplois l'an dernier, dont 90.000 rien qu'au dernier trimestre, ce qui a permis un nouveau recul du chômage. Mais c'était avant le coronavirus. Sur le plan économique, le gouvernement a tiré les leçons de la crise de 2008 et adopté des mesures d'urgence d'aide aux entreprises pour réduire les destructions d'emploi. Pour les syndicats, il doit faire de même pour les salariés les plus fragiles qui vont subir de plein fouet les conséquences sur l'emploi de l'épidémie. — L. de C.

Le marché du travail entre dans une zone de turbulences

Le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, anticipe une croissance inférieure à moins de 1 % cette année. Ce qui devrait provoquer un ralentissement des embauches et donc un arrêt de la baisse, voire une remontée, du taux de chômage. Sauf fin rapide de l'épidémie.

Alain Ruello
@AlainRuello

Arrêt brutal du moteur ou à-coup conjoncturel vite effacé ? Difficile de dire pour le moment quel sera l'impact du coronavirus sur le marché du travail en France. D'autant que celui-ci a été particulièrement dynamique à la fin de l'année dernière : 89.000 emplois ont été créés au quatrième trimestre et 263.000 sur l'ensemble de 2019 dans le secteur privé, soit bien plus qu'en 2018, a indiqué mardi l'Insee.

A ce stade, les propos de Bruno Le Maire n'incitent pas à l'optimisme.

Le ministre de l'Économie anticipe « plusieurs dixièmes de points » de croissance du PIB en moins en 2020. Elle sera sans doute inférieure à 1 % cette année, contre 1,3 % attendu par le gouvernement avant le déclenchement de l'épidémie, a-t-il estimé.

Zone de crise

Près d'un artisan sur sept s'estime affecté à divers ordres, selon un sondage réalisé par la Chambre des métiers et de l'artisanat. Sur les 900 entreprises qui ont fait une demande de chômage partiel, plus de la moitié sont des hôteliers ou des restaurateurs, estimait lundi l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie. Sans avancer de chiffre, Prism'emploi, l'organisme professionnel de l'interim, fait état de baisses de missions au sein de certains réseaux spécialisés. « Nous sommes extrêmement vigilants », déclare Isabelle Eyraud-Chevalier, sa directrice générale.

« Si les mesures de soutien de l'Etat, des banques, des organismes sociaux,

voire de l'Union européenne sont suffisamment solides et rapides, alors on peut passer sans trop de casse », estime Alain Griset, le patron de l'U2P, l'organisation patronale de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales. Mais, prévient-il, à un moment donné, les reports de cotisations ne suffiront pas, il faudra des dégrèvements.

Sauf à ce que la crise se termine relativement rapidement et/ou qu'elle soit suivie d'un rebond partiel par des mesures de relance, il est donc assez probable que le millésime 2020 de l'emploi n'en sortira pas indemne. Reste à savoir à quelle hauteur car, paradoxalement, l'économie française a su en créer beaucoup ces dernières années malgré une croissance modérée, faisant baisser le taux de chômage peu ou prou de 0,1 point par trimestre.

Toutes les mesures de baisse du coût du travail engagées depuis le quinquennat Hollande étant désormais derrière nous, à plus ou moins

1 % de croissance, on risque donc d'approcher du point d'équilibre en dessous duquel les embauches marqueront le pas. « A cette zone de crise, le taux de chômage deviendra très erratique d'un mois sur l'autre », prévient Stéphane Carcillo, chef de la division emploi et revenus de l'OCDE. Prudente, Muriel Pénicaud, la ministre du Travail, a prévenu que l'objectif d'un taux de 7 % à la fin du quinquennat est devenu « plus difficile ».

La formation appelée à l'aide

Économiste à l'OFCE, Eric Heyer esquisse deux conséquences si l'épidémie se poursuit. La première, qui n'a pas sa place, s'appuie sur l'hypothèse que les très nombreuses créations d'emplois ces dernières années s'expliquent par l'absence de gains de productivité de l'économie française. Auquel cas, quelques dixièmes de points de croissance du PIB en moins ne provoqueront pas trop de dégâts.

La seconde hypothèse est plus inquiétante. A force d'embaucher depuis 2016, les effectifs des entreprises seraient au taquet. Auquel cas, la poursuite de l'épidémie pourrait provoquer des dégraissages massifs. Sauf à ce que le chômage partiel soit massivement utilisé, le ministère du Travail ayant promis d'en simplifier l'accès.

Autre piste à l'étude : la mobilisation des fonds de formation mutualisés même si les nouveaux organismes paritaires Opco ont beaucoup moins de marges de manœuvre financières depuis la réforme Pénicaud. ■

900

Le nombre d'entreprises qui ont fait une demande de chômage partiel. Plus de la moitié sont des hôteliers ou des restaurateurs.

La vogue du disque vinyle relance l'industrie du pressage

- Les ventes de disques vinyles ont encore progressé de 12 % en 2019.
- Le retour en grâce du son analogique a relancé l'industrie française du pressage.
- Une dizaine de producteurs, souvent dans des ateliers de petite taille, cohabite avec quelques plus gros acteurs.

MUSIQUE

Balayé par le numérique, agonisant au début de la décennie précédente, le son analogique revient en grâce.

Entre 2015 et 2019, les ventes de disques vinyles en France sont passées de 900.000 à 4,1 millions de galettes. Et le chiffre d'affaires des éditeurs a quasiment quadruplé, selon le bilan annuel du Syndicat national des éditeurs phonographiques (SNEP). En valeur, les ventes ont progressé de 12 % sur la seule année 2019.

Les amoureux du beau son ont fini par triompher et les majors de l'industrie discographique n'ont rien vu venir. « De l'avis des audiophiles, la "couleur" du son du vinyle est unique, explique Antoine Gradel, cofondateur de l'atelier de pressage RunRun Records à La Réunion. De plus, l'objet en lui-même - disque, label, pochette - porte une dimension esthétique non négligeable, que le CD et a fortiori la musique dématérialisée ne peuvent fournir. »

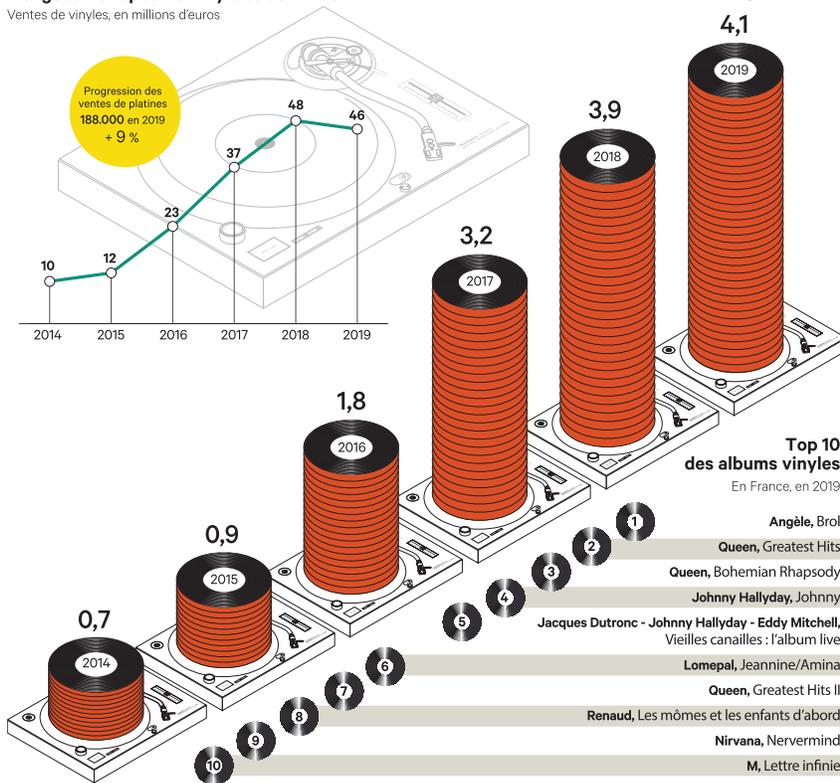
Disquaire Day

Les disquaires indépendants ont contribué à la sauvegarde de la « galette », puis à son nouveau départ. Ils sont soutenus par le Calif (Club action des labels et des disquaires indépendants français), lui-même subventionné par le ministère de la Culture. « Ces magasins, à la typologie très diverse - il existe des café-disquaires, des restaurants-disquaires - sont très portés sur le vinyle, constate Pascal Bussy, directeur du Calif, et le Disquaire Day, que nous coordonnons depuis dix ans, contribue, sans doute, à ce renouveau. » La manifestation annuelle est directement inspirée du Record Store Day américain : à cette occasion, des éditeurs pressent des disques vinyles collectors, mis en vente uniquement chez certains disquaires pour y attirer le public... qui répond présent en masse. « Le marché du vinyle n'est plus une niche de consommateurs nostalgique, souligne Alexandre Lasch, directeur du SNEP. 42 % des acheteurs ont moins de trente ans ! »

Sous la pression de la demande, la profession a réinvesti dans la production. Le leader mondial, le tchèque GZ Media, a ainsi racheté l'usine SNA, dans l'Orne. MPO, elle, n'avait jamais capitulé. Leader national du secteur et 3^e mondial, l'entreprise mayennaise presse des disques vinyles depuis 1957. Elle s'est beaucoup diversifiée depuis mais n'a jamais renoncé au son analogique, même au plus creux de la vague.

L'engouement pour le vinyle se confirme

Ventes de vinyles, en millions d'euros



« Nous avons investi près de 5 millions d'euros pour faire face à la reprise, précise Alban Pingot, son président. Quand les majors ont décidé de remasteriser tout leur catalogue, à partir de 2015, notre production a augmenté de 20 à 30 % par an. Nous l'exportons aujourd'hui à 80 % »

Compétences rares

De nouveaux acteurs sont apparus, donnant vie à de petites entreprises de pressage, à l'image de la Manufacture de Vinyles, il y a trois ans à Annecy. Elle prépare aujourd'hui

« Le marché du vinyle n'est plus une niche de consommateurs nostalgique. 42 % des acheteurs ont moins de trente ans ! »

ALEXANDRE LASCH
Directeur du SNEP.

une augmentation de capital, pour réaliser un investissement d'ordre de 250.000 euros dans une seconde presse. « Notre capacité de production est saturée », explique Philippe Margueron, président de la société dont le chiffre d'affaires a doublé pour s'établir à 369.000 euros.

L'entreprise de 5 personnes cherche désormais à nouer des partenariats avec des distributeurs. Elle réalise 15 % de son activité avec la Suisse voisine, où il n'existe pas de société de pressage mais beaucoup de groupes musicaux et d'artistes. Si la Manufacture a pressé 500 dis-

ques vinyles pour Richard Gotainer, elle travaille beaucoup pour les artistes régionaux tant en variétés qu'en classique.

Une petite dizaine d'ateliers de pressage sont actuellement recensés en France. Une concurrence qui n'inquiète pas Alban Pingot : « Dans notre domaine, il est très difficile de passer du stade artisanal à l'échelle industrielle, dit-il. Editer du son analogique exige des compétences qui sont devenues rares à l'âge du numérique et qui ont un coût. »

— Bernard Grollier avec Gabrielle Serraz

À La Réunion, RunRun Records vise le marché africain

RunRun Records démarre son activité de pressage de disques vinyles à Saint-Pierre à La Réunion. Ses premiers clients sont des artistes locaux mais aussi sud-africains.

Début février, Florence Poey a envoyé en Afrique du Sud un premier lot de disques vinyles pressés dans son atelier réunionnais. Pour RunRun Records, qui a démarré ses activités il y a quelques mois, l'ouverture à l'international est une des conditions de la réussite. « La dernière presse de disques vinyles sur le continent africain a fermé au début des années 2010, explique Florence Poey, celles de Madagascar il y a plus de vingt ans. À La Réunion, des musiciens font presser leurs vinyles en Europe : c'est très long et très onéreux. Au-delà, nous cibons les îles de l'océan Indien et le marché africain, en misant sur la notoriété de l'expertise française dans ce domaine pour rentabiliser notre activité ».

À La Réunion comme ailleurs, musiciens et mélomanes redécouvrent le beau son du disque vinyle. Après six mois d'existence, une dizaine d'albums sont déjà sortis de chez RunRun Records, basé à Saint-Pierre, dans le sud de l'île.

Vapeur et pressage

Chercheuse à l'Inra, en disponibilité, Florence est audiophile, tout comme son compagnon Antoine Gradel, à la double casquette de médecin et d'ingénieur du son. Il y a trois ans, le couple décide de relancer une activité de fabrication de disques sur l'île. Il faut d'abord trouver les solutions techniques. En Suisse, Florence et Antoine rencontrent un fabricant de graveurs, les appareils qui permettent d'obtenir une matrice à partir d'un enregistrement. Il accepte de vendre au Réunionnais sa dernière machine. Pour le pressage, ils passent commande au fabricant allemand Newbilt Machinery. Ils doivent également investir dans une chaudière pour produire la vapeur nécessaire au pressage, dans un circuit fermé pour recycler l'eau. C'est une petite industrie qu'il faut mettre en place, même si la fabrication de chaque disque nécessite une intervention manuelle.

La facture s'élève à près de 300.000 euros. Près de la moitié est couverte par une subvention du Fonds européen de développement régional. Après plusieurs mois d'installation et de réglages, les premières galettes sont pressées en septembre dernier. L'initiative est remarquée : en novembre, Florence Poey reçoit le « prix de la start-up » du Challenge des créateurs, décerné par le Conseil départemental de La Réunion pour récompenser les entreprises à fort potentiel de développement. « Nous recevons de nombreuses demandes de devis, se félicite-t-elle. J'espère que l'étude de marché dit vrai : elle prévoit un décollage rapide dès que les musiciens auront pu juger de la qualité de notre production. » — B. G.

Resinoplast creuse son sillon grâce au sans-plomb

L'usine rémoise profite de l'engouement des Européens pour le disque vinyle. Sa réussite s'explique par une offre originale et, aussi, par son processus de production garanti 100 % sans plomb.

Guillaume Roussange
— Correspondant à Amiens

Bleu, rouge, doré, transparent et même phosphorescent ! Chez Resinoplast, le leader européen de la fabrication de disques vinyles, dont l'usine est implantée à Reims (Marne), le 33 tours se décline en une quarantaine de coloris diffé-

rents. « C'est un marché de tendance. L'originalité est recherchée par les pressieurs pour proposer une offre différenciante aux collectionneurs, la plupart étant des amateurs de jazz ou de pop », explique Bruno Jonczyk, directeur de l'unité rémoise.

Rachetée en 2019 par l'américain Westlake Chemical, dont le siège est à Houston (Texas), l'entreprise fournit environ un quart du marché des galettes neuves, vendues en Europe chaque année. Une production dopée par l'explosion du marché (+400 % depuis 2007 !), pour représenter une production de 5.000 tonnes de granulés plastiques chaque année. « Il y a quinze ans, les vinyles comptaient pour 1 à

2 % de la production, maintenant ils pèsent pour le quart », se félicite le directeur.

Marché américain

Si Resinoplast est parvenu à creuser son sillon auprès de tous les grands pressieurs tels que le français MPO, l'allemand Optimal ou le tchèque GZ Media, c'est aussi grâce aux spécificités de son processus industriel. Répondant au règlement européen REACH, qui régit l'utilisation des matières chimiques, les disques vinyles de l'entreprise sont traditionnellement fabriqués sans ajout de plomb, contrairement aux produits venus d'Asie, de Thaïlande notamment.

« Aujourd'hui, cela constitue un critère commercial important, y compris auprès de certains artistes soucieux de la préservation de l'environnement. Compte tenu du marché de niche que représente le disque vinyle, il n'existe pas de filière de recyclage », souligne quant à lui Arnaud Fillette, responsable commercial de Resinoplast.

Ce processus spécifique constitue, selon le responsable, un argument supplémentaire pour attirer le marché américain, visé depuis le rachat de Resinoplast par Westlake Chemical. « Travailler avec les Etats-Unis fait désormais partie de la stratégie de l'entreprise », reprend Bruno Jonczyk. L'usine de Reims

5.000

TONNES PAR AN

Le poids de granulés plastiques nécessaires à Resinoplast pour la fabrication des disques vinyles. L'entreprise fournit environ un quart du marché des galettes neuves, vendues en Europe chaque année.

emploi 130 salariés et travaille essentiellement pour les secteurs de l'automobile et du bâtiment pour lesquels elle produit 20.000 tonnes de vinyle chaque année. ■